1re édition : AB
s'imprime à 7 h. du soir
2me édition : B
s'imprime à 10 h. du matin.

ABONNEMENT : Pour la BELGIQUE 16 fr. par an.
Hollande et G.-D. de Luxembourg 24 fr. Pour les autres pays. 34 fr.
ON S'ABONNE POUR GAND :
au bureau du journal, rue aux Tripes, n° 3 (près de la rue aux Draps). Bureaux ouverts de 8 h. à midi. Pour les autres localités du pays aux bureaux de la Poste. Toute demande d'abonnement pour l'Etranger, adressée à l'Editeur, doit être accompagnée d'un mandat poste.

Le Bien Public

Christus vincit. Christus regnat. Christus imperat. In hoc signo vinces.

1re édition AB
2me édition B

ANNONCES : 40 centimes la petite ligne. RECLAMES avant les Annonces : 1 franc la ligne. RÉCLAMES dans le corps du journal et AVIS FINANCIERS : 2 francs la ligne. RÉPARATIONS JUDICIAIRES : 2 francs la ligne.
ON TRAITE A FORFAIT POUR LES ANNONCES SOUVENT REPETEES
BUREAUX
OUVERTS DE 8 HEURES A MIDI
Pour les Annonces et Réclames de la Belgique, à l'exception des deux Flandres, ainsi que pour celles des pays étrangers, adresser à MM. J.-N. Lebègue et Cie, *Office de Publicité, 36,* rue Neuve, à Bruxelles.

Prix du numéro : 10 centimes.

BULLETIN POLITIQUE

Congrès international de femmes

Nous avons dit qu'un Congrès international de femmes se réunira, en Avril, à La Haye, qui s'occupera de la Paix. Le programme provisoire mentionne que la question de la responsabilité de la guerre actuelle, de même que la façon dont celle-ci se fait n'entrent pas dans la compétence du Congrès. Celui-ci s'occupera surtout, dès les premiers jours des moyens efficaces pour mettre fin aux hostilités et maintenir la paix. Voici l'objet des rapports deposés :

1. « Armistice général », pour permettre aux adversaires de faire connaître à quelles conditions ils seraient disposés à ouvrir des pourparlers de paix.
2. Les Cours d'arbitrage et de conciliation, dans l'avenir.
3. « Accord international », contre tout pays qui, à l'avenir, se soustrairait au jugement de la Cour d'arbitrage et recourrait aux armes.
4. (2me jour). Le contrôle de la politique étrangère. Le congrès estimant que les guerres se font malgré les peuples, par quelques groupes politiques, en exige le contrôle par la représentation populaire; et pour que celle-ci soit intégrale, émet le vœu que les femmes soient admises à la voter au même titre que les hommes.
5. Pour l'annexion de territoires, il faudra le consentement des habitants, hommes et femmes.

On traitera encore la question de la Responsabilité des femmes : leur influence peut-être considérable pour conjurer la guerre. Mais il faut pour cela qu'elles jouissent de droits politiques suffisants. Un rapport s'occupera des souffrances des femmes au cours de la guerre, un autre plaidera en faveur de la participation des femmes à la Conférence des puissances, etc...

Le 3me jour le congrès s'occupera de l'influence des femmes dans les rapports entre les différentes nations, ainsi que de l'éducation des enfants dans un sens pacifiste.

Demandes de crédits en Angleterre

D'après une dépêche Reuter M. Asquith devait déposer lundi une nouvelle demande de crédit à toutes fins d'un impôt de liv. st. 37.000.000 pour l'année finissant le 31 mars 1915.

Cela fait monter les dépenses pour cette année financière à liv. st. 362.000.000.

En même temps, M. Asquith demandera pour l'année commençant le 1er mars, un crédit de liv. st. 250.000.000.

Le taux du fret en Angleterre

Jeudi dernier, à la Chambre des Communes, le gouvernement a été interrogé sur la question du fret de la Tyne à Londres, qui ne diminue pas malgré l'emploi des navires ennemis qui ont été saisis.

Le gouvernement a fait remarquer que le fret avait subi une légère diminution et était tombé de 14 shl. 6 p. à 12 sh. Au surplus, le prix du fret est réglé par une firme auquel le gouvernement a confié cette mission avec stipulation qu'elle ne doit tenir compte que des demandes réelles et qu'elle doit s'opposer à toute élévation.

Médiation espagnole

Le *Times* apprend de Barcelone, que le président du Conseil espagnol, ministre Dato, a communiqué à la presse qu'il considère l'Espagne, par suite de sa situation et de son histoire, le pays tout indiqué pour intervenir comme médiateur entre les nations belligérantes.

La défense nationale en Espagne

A la suite du vote de la loi sur les bases navales, on parle de l'achat de quatre sous-marins du type moderne à une puissante république.

Les équipages destinés aux unités à construire recevraient leur instruction pratique sur ces sous-marins.

La *Correspondancia Militar* ajoute :

« D'autres initiatives seront dues au général Miranda. Toutefois, nous pouvons affirmer que le ministre de la marine n'a jamais négligé, dès le moment où il prit possession de son département, le problème de la défense nationale et que dans quelques mois l'Espagne possédera des facteurs suffisants pour protéger ses eaux consulaires contre les éventualités, jusque maintenant non probables pourtant. »

A la Chambre italienne

Dans la séance du 27 février le député Turati a critiqué avec véhémence, comme contraire aux droits du peuple, l'interdiction des réunions populaires.

Salandra, président du Conseil, a défendu la mesure, comme nécessitée par les circonstances. Des mesures plus graves encore ont été prises en Suisse. Le ministre a ajouté :

« M. Turati craint qu'au moment du danger le peuple ne marchera pas. J'ignore si ce moment viendra, mais je sais que si le Roi et le Pays font appel à la Nation, celle-ci marchera à l'unanimité. »

Les applaudissements qui ont salué ces paroles, dans la salle et les tribunes, se prolongèrent au point que le président dut lever la séance.

Députés russes condamnés

Le tribunal correctionnel de Pétrograd a condamné plusieurs socialistes, dont 5 membres de la Douma, à la perte de tous leurs droits civiques et au bannissement. Les membres de la Douma étaient accusés d'avoir dans leur district, comme membres du parti socialiste, suscité une agitation contre la guerre pour répandre l'idée que tous les Etats européens y compris la Russie devraient être transformés en des républiques démocratiques.

Les préparatifs navals américains

Au Sénat de Washington, M. Smoot a introduit un amendement au projet naval, pour la construction de cinquante grands et de vingt-cinq petits sous-marins.

M. Smoot a dit que la guerre européenne démontre l'utilité des sous-marins pour la défense des côtes.

Les questions militaires de la guerre ont également occupé l'attention à la Chambre des Représentants.

Le « Dacia » en route

Le *Dacia* qui est parti le 11 février de Norfolk (Virginie) avec un chargement de coton pour Rotterdam, se trouvait le 23 à 400 milles à l'ouest de Land's End et se proposait de passer par la Manche. D'après un avis ultérieur, il fut toutefois décidé que le vapeur se dirigerait vers le nord de l'Ecosse afin d'éviter le champ de mines.

Le pain à Gand.

Le Comité d'approvisionnement a décidé la hausse du prix des farines, et conséquemment du pain. La farine doit être payée quarante quatre francs les cent kilos, pris à l'avant-port, et le pain doit être vendu quarante quatre centimes.

Le Comité a fait prendre par les boulangers certains engagements écrits : il y a notamment obligation pour tous de mélanger les farines blanches et brunes dans la proportion prescrite. La mesure est excellente et, si l'on tient la main à l'exécution, on mettra fin aux récriminations au sujet de la répartition inégale des farines blanches. On se souvient que, dans la réunion des boulangers au « Paysan », des plaintes et même des accusations de favoritisme se sont fait jour. Toujours est-il, que la chasse aux clients se fait par le moyen de la blancheur du pain, et que la couleur de celui-ci varie suivant les boulangeries, du brun foncé au blanc presque pur. C'est déconcertant.

Le monopole de la fourniture du pain blanc aux malades est maintenu à quelques boulangers.

Défense est faite de livrer du pain hors des limites de Gand, Ledeberg, Gentbrugge et Mont-St-Amand. La question des habitants de Wondelgem, Swynaerde, insuffisamment approvisionnés, est de nouveau posée. Nombre de ces personnes viennent habiter Gand, et on peut se demander si l'absolue exclusion, faite par le Comité, est bien à l'avantage de la ville.

L'engagement que les boulangers doivent souscrire, porte en outre que les petits produits doivent être faits du même mélange de farines que le pain ; qu'il ne peut plus être fait que des « boerkens » aux corinthes à vendre 7 centimes par 100 grammes ; des pistolets pesant 50 grammes et vendus 6 centimes ; des mastelles de même poids à 5 centimes ; des biscuits à 0,26 pour 100 grammes ou deux centimes la pièce.

Finalement, le Comité provincial, dans le but de faciliter le contrôle, demande que le boulanger lui accorde le droit « d'opérer chez lui des visites » domiciliaires, à chaque heure du jour et même » de la nuit. »

Etant donné que la bonne foi du boulanger, quant au mélange et au poids, n'est à constater que par les « produits fabriqués et mis en vente », et peut être très facilement contrôlée, nous ne saisissons pas la nécessité de la suppression de l'inviolabilité du domicile, ce qui nous paraît une énormité. Nous nous demandons même, ce que les délégués du Comité provincial sauraient bien constater ?! Le mélange dans le pétrin, le poids avant cuisson, ou le prix avant la vente ?

* * *

La nouvelle augmentation du prix du pain causera une pénible émotion dans les ménages de notre petite bourgeoisie et de la classe ouvrière. On se félicitait de ce que la taxe sur les charbons était supprimée ; et voici qu'au jour même où cette amélioration légère doit entrer en vigueur, nos concitoyens reçoivent la nouvelle d'une aggravation qui pèsera lourdement sur leur budget si réduit.

Le prix des pommes de terre a une forte tendance à monter en ce moment. Il ne saurait donc être question de chercher de ce côté un moyen de suppléer à une consommation insuffisante de pain. D'une façon générale d'ailleurs, le prix de toutes les denrées indispensables est de nouveau à la hausse.

Depuis beau temps, nos petits ménages bourgeois et ouvriers qui subviennent à leurs besoins sans recourir à l'assistance publique, ont réduit leurs dépenses d'alimentation au strict nécessaire, pour ne pas dire plus. Après cela, il n'y a plus que l'inanition, la faim. Et nous croyons bien que si la ration alimentaire de ces pauvres gens était examinée par les hygiénistes, ceux-ci seraient forcés d'en reconnaître l'insuffisance.

Le mal n'est peut-être pas irréparable pour les adultes. Ils serreront leur ceinture : c'est la guerre ! Mais les enfants, les adolescents ? N'est-il pas à craindre que le besoin, prolongé durant des semaines et des mois, nuise à leur développement physique, les rende plus accessibles aux maladies graves ?

Ce n'est évidemment pas sans de très sérieuses raisons que l'autorité a augmenté le prix des farines et du pain, en un pareil moment. Mais il importe que l'autorité donne à ces raisons la plus large publicité possible, afin que le public en comprenne la nécessité absolue. Le public se persuadait, en effet, que notre ravitaillement était assuré désormais, du moins en ce qui concerne la farine. La déception que lui cause le nouveau prix est d'autant plus forte. Il ne faut pas que cette déception s'accompagne de murmures, il faut qu'on l'accepte comme l'une des multiples et douloureuses conséquences de la détresse actuelle. Et pour que cette déception soit acceptée, pour que la hausse n'apparaisse pas comme une mesure plus ou moins arbitraire, il est indispensable d'en exposer au public les raisons.

* * *

Voici la traduction intégrale de l'engagement soumis à la signature des boulangers :

« Le soussigné, boulanger à ..... s'engage à se conformer scrupuleusement aux prescriptions suivantes édictées par le « Comité provincial de Secours et d'Alimentation de la Flandre Orientale » pour éviter la falsification du pain :

FARINES : 1. De n'avoir d'autres farines chez lui ou en magasin, que celles fournies par le Comité.

2. D'employer ces farines telles qu'elles sont livrées, sans les tamiser, sans y ajouter d'autres produits, sans leur faire subir aucune manipulation quelconque.

3. De mélanger la farine et la fleur de farine dans les proportions indiquées par le Comité.

PAIN : 4. De ne vendre aucun pain qui ne soit fabriqué avec les farines fournies par le Comité.

5. De ne fabriquer ni mettre en vente du pain blanc, sans l'autorisation du Comité. Dans ce cas, de livrer le pain blanc seulement aux personnes en possession d'une carte de malade.

6. De vendre le pain, — blanc ou gris — au prix de 44 centimes, soit 44 centimes par cent grammes net, au moment de la vente.

7. De ne fournir ni pain ni petits produits en dehors des limites de Gand, Ledeberg, Gentbrugge et Mont-Saint-Amand.

PETITS PRODUITS : 8. De fabriquer les petits produits du même mélange que le pain.

9. De ne point fabriquer des petits produits autres que les « Boerkens, pistolets, mastelles et biscuits.

10. De vendre les « Boerkens » avec raisins de Corinthe au prix maximum de 0.07 fr. les cent grammes, les pistolets 0.06 les cinquante grammes, les mastelles 0.05 les 50 grammes, et les biscuits 0.26 fr. les cent grammes ou deux centimes pièce.

Pour permettre et faciliter le contrôle, le boulanger soussigné déclare concéder aux délégués du Comité le droit de perquisitionner chez lui, à toute heure du jour et même de la nuit.

Fait en Double à Gand, le 1er mars 1915.

(S) .....
Boulanger, habitant à .....

REVUE DE LA PRESSE

Opinion d'un Hollandais sur les Belges

Un hollandais qui vient de parcourir la Belgique décrit comme suit ses impressions dans le *Nieuwe Rotterdamsche Courant* :

« Savez-vous ce qui me frappe le plus, moi Hollandais, qui ai résidé longtemps en Belgique et qui me suis promené ces jours-ci sur la place de Meir ? C'est que les Belges sont une belle race.

» Après avoir séjourné un hiver en Hollande, un vilain hiver pluvieux, j'ai eu l'impression que dans notre pays il y a tout de même beaucoup de gens pâles et chétifs. Où sont les chevaliers rubiconds et joviaux de Hals, ces propagandistes de force populaire peints par Rembrandt ?

» Combien de fois ces temps derniers, à Amsterdam, me suis-je demandé en voyant les gens circuler sous un parapluie ou être empilés transis dans un tram : sont-ils vraiment si laids ? Ou est-ce le vilain temps qui me les fait voir ainsi ? Mais à Anvers ! Là circulent encore par centaines, malgré la pluie, malgré les soucis de la guerre, les modèles de Rubens et de Jordaens. Il y a certainement des gens soucieux, mais on ne les voit pas ! Quelle force il y a dans ces Belges !

» Dans une ville, après la catastrophe, un père et un fils manquaient. On espérait qu'ils avaient été faits prisonniers et conduits dans un camp ; cet espoir dura des mois. Mais, en janvier, on trouva leurs deux cadavres : ils avaient été enterrés à cent mètres de leur maison. Entretemps, la veuve et le contremaître avaient remis la fabrique en marche. Ainsi, sont les Belges.

» Un autre, un fabricant, avait perdu tout ce qu'il possédait : sa maison, sa fabrique, ses provisions. Il lui restait encore comme ultime ressource, une maison qui elle aussi disparut. Et cependant cet homme a loué une maison, s'est procuré un matériel à moitié usé et a remis son industrie en marche. C'est là aussi un Belge.

» Ces récits n'auraient aucune valeur s'il ne s'agissait que d'énergies particulières, mais ils représentent simplement l'esprit de la majorité de la nation.

» Dans un village de la Campine un ménage de vieux me demanda de s'informer de leur fils au Havre. Depuis le début de décembre, ils n'avaient plus rien appris de lui. Il s'était engagé comme volontaire au début de décembre. Lors de la retraite d'Anvers, il ne sut pas conserver le contact dans les Flandres, erra dans notre Flandre Zélandaise... pas en uniforme. Il avait, en fuyant, su se procurer des vêtements d'un paysan. Il se hâta vers Tilbourg où il supposait qu'il aurait réussi à trouver ses parents et il les trouva. Le matin suivant il était en route pour l'étranger, malgré les objurgations de sa mère. Sa dernière lettre datait du commencement de décembre. J'ai connu ce garçon avant la guerre. Ce n'était pas un méchant garçon mais il n'avait sous aucun rapport rien de remarquable.

» Ainsi sont les Belges. Nous, en Hollande, nous devons tous les jours penser à cela, parce que facilement, nous pouvons nous faire une idée fausse de ce que le Belge sent et fait. Certainement que la majorité des Belges qui restent ici chez nous ont une raison capitale pour faire ainsi : il y a parmi eux des malheureux, des gens aux nerfs ébranlés, ils ont raison de jouir de notre hospitalité.

» J'ai voulu vous dire cela, parce que c'est l'impression de quelqu'un qui a fait ces temps ci un petit voyage en Belgique. »

C'est une consolation et un réconfort de voir comment on nous apprécie à l'étranger.

Le ravitaillement de la Flandre occidentale

La constitution définitive du Comité provincial de la Flandre occidentale date du 15 novembre 1914. Pour se rendre compte des conditions dans lesquelles ses travaux ont débuté, il faut se rappeler qu'à cette date cette province subissait déjà, depuis de longues semaines, toutes les souffrances imposées par l'état de guerre.

Les désarroi de ses industries était complet ; des milliers de fugitifs indigents, venus des coins les plus reculés du pays, avaient été hospitalisés dans les localités west-flamandes. Une enquête provinciale, entreprise le 15 septembre, établit qu'à cette date 11,517 réfugiés étaient à charge de la bienfaisance publique dans 85 communes et que leur entretien avait occasionné une dépense de 85,927 francs.

Les événements dont les provinces d'Anvers et de la Flandre orientale ont été ensuite le théâtre furent suivis de l'exode des habitants des régions éprouvées et ce fut la Flandre occidentale qui les recueillit en masse. Dans toutes les communes rurales ou urbaines, les bâtiments publics et les maisons particulières regorgeaient de malheureux qui avaient dû quitter leurs foyers.

D'autre part, on est en pleine morte-saison agricole ; la réduction du cheptel, l'impossibilité de s'approvisionner en aliments pour le bétail et en engrais n'ont pu qu'en aggraver les effets. Les ouvriers west-flamands habitués à faire la campagne agricole en France n'ont pu quitter la province ou ont été empêchés de regagner leurs foyers.

Les industries à domicile qui procurent un salaire d'appoint à tant de ménages chôment. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, l'industrie dentellière qui, à Bruges seul, occupe 3,500 ouvrières ; elle a été paralysée, dès l'ouverture des hostilités, par l'arrêt des exportations.

La situation est la même dans la grande industrie : environ un cinquième des deux mille ouvriers de l'industrie métallurgique brugeoise font des journées de 6 1/2 heures. L'industrie du lin, les industries du bâtiment et du bois, les brosseries n'effectuent guère que quelques rares travaux d'occasion. A cinq pour cent près, les ouvriers assurés contre le chômage ont épuisé leurs droits aux secours syndicaux.

A Bruges, Ostende, Blankenberghe et Heyst, l'activité maritime est nulle ; les chaloupes de pêche ont fui leur port d'attache. La fabrication de la glace, des conserves, les ateliers de construction et de réparation de bateaux chôment. De même la grande industrie des chaussures et celle du tissage est arrêtée depuis des mois à Thielt et à Thourout.

La ville de Bruges a pris la tête du mouvement charitable en créant un organisme de secours. Il entra en action le 29 août. Depuis cette date jusqu'au 31 décembre, il a distribué 388,420 bons de pain, 36,883 bons de pommes de terre et 694,972 litres de soupe.

L'organisme brugeois servit de modèle à celui créé à Thielt au début d'octobre ; celui-ci eut à soutenir environ 900 familles. En décembre-janvier, le comité de secours d'Ostende dut aider 4,000 familles ce qui entraîna une dépense de 121,500 francs ; le comité reçut heureusement un don étranger s'élevant à 75,000 francs.

Ces différents comités furent puissamment aidés par le Comité provincial ; celui-ci envoya également des secours dans les petites communes rurales : il distribua ainsi 330.000 francs pendant les mois de décembre et de janvier.

Le service des avances aux communes pour les secours à payer aux familles privées de leur soutien par suite de la guerre est en plein fonctionnement ; six communes ont obtenu le 25 janvier les premiers secours d'un montant total de 18,600 francs.

Jusqu'à présent, le Comité provincial n'a pas cru devoir solliciter les secours du public, notamment en vue de la construction d'abris pour les réfugiés des communes éprouvées. L'incertitude qui plane sur la suite des événements qui se déroulent en West-Flandre explique cette attitude. Lorsque le moment sera venu, le comité se réserve de faire appel à la générosité.

LA JOURNÉE

MISE SOUS SÉQUESTRE

Un arrêté paru au *Moniteur*, en vigueur depuis le 17 février, charge le commissaire général pour les banques de confier à l'administration d'un séquestre les entreprises :

1° dont les directeurs ou surveillants se trouvent en pays ennemi, ou
2° dans lesquelles des ressortissants de pays ennemis sont intéressés pour au moins un tiers au point de vue du capital, des recettes ou de la direction, ou
3° dont les parties importantes sont exploitées dans des pays ennemis, ou
4° dont le maintien en exploitation ou la remise en exploitation présentent un intérêt public pour l'empire allemand ou les parties occupées de la Belgique, ou
5° dont l'exploitation est contraire ou de nature à porter atteinte aux intérêts de l'empire allemand.

Pendant la durée de la mise sous séquestre, les droits du ou des propriétaires de l'entreprise et de toutes les autres personnes ou mandataires généralement quelconques de contracter des engagements au nom de l'entreprise resteront suspendus. Cette mesure s'applique aussi tout spécialement aux assemblées générales, aux conseils d'administration et autres organes des sociétés anonymes.

Le séquestre peut continuer l'entreprise dans son entièreté ou en partie seulement. Il peut se borner aussi à la liquidation des affaires courantes.

L'entreprise doit supporter tous les frais occasionnés par la mise sous séquestre, y compris les honoraires du séquestre tels qu'ils seront fixés par le commissaire général pour les banques. Ces frais et honoraires constituent des créances privilégiées.

Le séquestre n'est responsable de sa gestion que vis-à-vis du gouverneur général.

Toute infraction aux dispositions de cet arrêté sera punie d'une amende maxima de cent mille francs pour chaque cas et d'un emprisonnement d'un an au maximum, ou d'une de ces peines seulement.

La tentative est punissable.

A LIÈGE

Dans la province de Liége, le nombre des familles qui voient s'épuiser leurs dernières ressources, leurs économies, est considérable.

Les industriels et les commerçants font de grands efforts pour tâcher de venir en aide à leur personnel. Mais beaucoup, surtout dans la petite industrie et le petit commerce, sont hors d'état de continuer à venir au secours de ceux qu'ils employaient avant la guerre ; un grand nombre même ne peuvent plus subvenir à leurs propres besoins.

La Caisse d'épargne, qui a repris ses opérations depuis le 6 octobre, rembourse une quantité de livrets, et il est à craindre que, dans un avenir prochain, les titulaires ne tombent à charge de la bienfaisance.

Beaucoup de personnes se présentent aux guichets du comité de secours pour obtenir des prêts de 40 à 50 francs par mois sur des lots de ville, obligations, rentes belges, livrets de retraite et de rente, etc. Des propriétaires sollicitent ainsi des avances mensuelles.

Rien que dans l'arrondissement de Liége, le comité a distribué gratuitement pendant le mois de janvier 317,560 kilos de charbon et 84,300 kilos de pommes de terre.

Les secours en argent se sont élevés, pendant le même mois, à 55.000 francs pour l'arrondissement de Liége ; 18.000 pour l'arrondissement de Verviers ; 20.000 pour l'arrondissement de Huy et 7.300 pour l'arrondissement de Waremme.

PRÊTS SUR IMMEUBLES

Ne peut-on pas emprunter sur son immeuble ? Telle est la question que beaucoup de propriétaires se posent et que, jusqu'ici, il fallait résoudre par la négative. Ayant appris qu'il était question d'organiser à Liége un service de prêts de ce genre. La « Patrie » est allée aux renseignements et annonce à ses lecteurs propriétaires, que la question est maintenant réglée.

« Le Comité de Secours et d'Alimentation » vient de créer, dans son vaste organisme, une section pour les prêts sur immeubles.

A l'appui de sa demande, le propriétaire doit présenter son livret de mariage ou un extrait d'acte de naissance.

L'acte de propriété de l'immeuble, la police d'assurances-incendie et la quittance de la dernière prime payée ;

Le livret des Sociétés ouvrières ;

La quittance des derniers intérêts payés aux créanciers déjà inscrits ;

Un certificat de moralité (qui est délivré par le bourgmestre ou le commissaire de police) ;

Enfin les feuilles de contributions de 1914.

Les bureaux du Comité des prêts sont ouverts les mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 9 h. 30 à midi au siège de la Banque Liégeoise, rue de l'Université.

CHEZ LES RÉFUGIÉS EN HOLLANDE

Le Conseil communal de Terneuzen, réuni d'urgence, a décidé d'insister auprès des autorités pour qu'il ne soit pas donné suite aux instructions qui prescrivent de diriger les réfugiés belges qui se trouvent dans la ville, dans des camps de concentration.

Dans le même but, les réfugiés belges ont adressé une demande au commissaire hollandais d'Aardenburg.

* * *

Le camp pour réfugiés est prêt ou presque prêt à Uden, dans le Brabant septentrional, et on annonce qu'il abritera confortablement 10.000 personnes. Journellement, il arrive 300 réfugiés, de diverses régions. Le Comité du *Rockefeller Foundation* a fait envoyer des quantités de vivres et d'effets d'habillement.

D'autre part on annonce qu'il ne partira plus de réfugiés de Breda. Les camps de Vredesoord et Rustoord restent à leur disposition. Les Belges aisés qui résident à Breda expriment leur mécontentement de la décision prise par l'Agence de la Banque néerlandaise en cette ville de ne plus faire le change de l'argent belge. Pour cette opération, il faudra dorénavant faire le voyage à Tilburg, où d'ailleurs elle ne peut se faire que deux jours par semaine.

De cette dernière ville, on annonce le départ de nombreux Belges. Ceux dépourvus de ressources se rendent dans les camps, les autres, en prévision de la taxe sur les absents, rentrent en Belgique.

INDEMNITÉS AUX FAMILLES DE MILITAIRES EN HOLLANDE

Par suite d'un accord survenu entre les autorités compétentes, les représentants diplomatiques et consulaires du Gouvernement belge, en Hollande, ont reçu les instructions nécessaires pour le payement des indemnités aux familles de militaires résidant en Hollande. Les intéressés devront donc s'adresser aux agents consulaires de leur ressort.

LA CLASSE DE 1914

Le *Tijd* annonce que la classe belge de 1914, qui se trouvait à Rouen, est partie pour le front.

LE GÉNÉRAL LEMAN

On mande de Zurich, que la fille du général Leman a demandé l'intervention du Comité International de la Croix Rouge, à Genève, pour obtenir la mise en liberté de son père invalide. On a appris en effet, que Leman a perdu l'usage des membres inférieurs et est incapable de marcher.

LES AVIS OFFICIELS ALLEMANDS

EXPORTATION DES MARCHANDISES

Le gouverneur général en Belgique vient de prendre l'arrêté suivant, en date du 25 février :

1. Aucune marchandise d'aucune sorte ne peut être exportée hors de Belgique sans une autorisation spéciale. Les demandes d'autorisation doivent être adressées au commissaire du ministère de la guerre près le gouvernement général à Bruxelles, rue de la Loi, 65.
2. Cet arrêté entre en vigueur immédiatement.

NOUVELLES RELIGIEUSES

EGLISE NOTRE-DAME DE FLANDRE
rue d'Assaut.

Du Jeudi 4 au Vendredi 12 Mars, anniversaire de la canonisation de S. François Xavier, Neuvaine de la Grâce, en l'honneur de l'Apôtre des Indes et du Japon.

Tous les jours, à l'issue des messes de 5,30 et de 7 heures, Prières de la neuvaine ; le soir, à 6 heures, Salut, Sermon par le R. P. DE VRIES, Prières de la Neuvaine et Cantique.

Nominations ecclésiastiques

DIOCESE DE GAND. — Sa Gr. Mgr l'Evêque a nommé :

Curés : à Volkegem, le R. M. De Fruytier, vicaire à Gentbrugge ; à Grammene, le R. M. Heirbaut, vicaire à Ruyen.

La Ville et la Province

« DEVOIRS » DE GRATITUDE

Nous recevons de l'Hôtel de Ville la communication suivante :

« Les Américains viennent de célébrer, le 22 février dernier, le 183e anniversaire de la naissance de George Washington, l'un des fondateurs et le premier Président des Etats-Unis.

Par lettre du 20 février dernier, M. De Bruyne, Echevin de l'Instruction Publique, a invité les chefs des établissements communaux d'instruction à éveiller à cette occasion, dans le cœur de notre jeunesse scolaire, sous la forme qu'il abandonne à leur initiative personnelle, les sentiments de reconnaissance vis-à-vis de la grande Nation Américaine qui vient si généreusement au secours de notre petite Patrie dans la situation angoissante qu'elle traverse depuis de longs mois.

Voulant donner suite au vœu exprimé en séance du Conseil Communal, le 22 février, il vient de donner les instructions pour que le sujet de rédaction proposé par la Commission Nationale de Secours et d'Alimentation, soit traité dans toutes les classes de chacune des écoles de la ville. On attend généralement de ces devoirs scolaires de circonstance, qui seront expédiés en bloc et tels quels au Président Wilson, qu'ils exprimeront d'une façon enfantine, simple et naïve, les sentiments de reconnaissance profonde qui, en ce moment remplissent le cœur de tout Belge vis-à-vis de l'Amérique. »

COUPONS emprunts Japonais et Argentins, payables immédiatement et sans frais, 59, Coupure, rive gauche, à Gand, de 10 à midi et de 1 à 3 heures.

CROIX ROUGE DE BELGIQUE. -- COMITÉS DE GAND. -- ***Section : Secours aux prisonniers de guerre en Allemagne.***

Avec l'autorisation de l'autorité militaire allemande les Comités de la Croix-Rouge de Gand ,ont organisé depuis la fin de décembre, une Agence de renseignements et de secours aux prisonniers et internés.

Déjà 4,000 renseignements ont été pris, 1400 paquets expédiés aux prisonniers, audelà de 5,000 francs envoyés, et un nombre considérable de correspondances remises à nos soldats se trouvant en Allemagne. Ces chiffres en disent assez sur l'importance et l'intérêt de cette œuvre, et nous ne pouvons assez engager les parents et amis qui ont des soldats ou des civils auxquels ils s'intéressent, de s'adresser à ce bureau. Nous rappelons aux intéressés les conditions de l'envoi. Les colis doivent être déposés au Secrétariat, 35, rue Neuve St-Pierre, à Gand.

Chaque prisonnier ne peut recevoir qu'un colis par mois.

Le poids de chaque colis ne peut dépasser cinq kilos. Les colis peuvent contenir: des chaussures, du linge, des vivres, du tabac, des douceurs, des objets de toilette. Il est formellement interdit d'introduire dans les colis des armes, des couteaux, ou instruments pouvant servir d'armes, des outils qui pourraient être utilisés en vue de l'évasion des prisonniers, des munitions, des matières explosives. Des vivres à prompte consuption, tels que fruits, viande fraiche, crevettes ,etc., des liquides, des allumettes, des communications écrites, des imprimés et du saindoux. Il est également interdit d'envoyer des vêtements « civils » aux prisonniers militaires. »

Une vérification minutieuse des paquets sera faite au lieu d'internement avant la remise aux destinataires.

Les colis doivent porter l'adresse complète du destinataire. Afin d'accélérer la livraison des colis, il convient d'indiquer autant que possible, le régiment belge, la compagnie, le bataillon auxquels appartient le militaire, ainsi que le numéro du baraquement ou de la tente du prisonnier.

Le transport des colis est effectué sans frais. Le bureau se charge également de l'expédition des lettres et des envois d'argent aux prisonniers en Allemagne.

Nous faisons un appel à la charité publique, ce qui permettrait aux dames qui s'occupent de la vérification des paquets, d'envoyer quelques objets aux prisonniers indigents.

Les dons en nature seront reçus chez Mme Alexandre de Hemptinne, 49, rue Basse des Champs, les dons en argent chez Mme E. J. Braun, 2, rue du Nouveau Bois.

Les Comités de la Croix Rouge, remercient les personnes qui ont bien voulu leur envoyer les objets suivants:

DEUXIEME LISTE DES DONS :

Mme Léon Feyerick: 8 boites de sardines, 7 passe-montagne, 14 paires de chaussettes, 3 paires de manchettes. — Mme Provoyeur: 24 paquets chocolat. — Vicomte de Nieulant et de Pottelberghe: 5 chemises, 5 caleçons, 5 paires chaussettes. — Mme J. van der Stegen: 12 passe-montagne, 6 écharpes, 3 paires de chaussettes. — Mme Fréderico: 10 écharpes, 18 paires de chaussettes. — Mme G. Vermeeren: 6 écharpes. — Mme Collin: 25 boites sardines. — Mme A. Buysse: 6 chemises, 4 caleçons, 6 paires de chaussettes, 12 caleçons, 6 gilets, 24 paquets chocolat. — Mme Georges de Hemptinne: 12 paires de chaussettes. — Mme Lucien Morel de Boucle St-Denis: 6 caleçons. — Mlles Faiten: 7 chemises, 3 paires de chaussettes, 7 écharpes, 2 paquets tabac, 6 caleçons, 1 paire bretelles. — Mme Henri de Kerchove d'Exaerde: 12 chemises, 12 écharpes, 7 paires de chaussettes, 12 caleçons, 12 camisoles. — Douairière Morel de Westgaver: 7 écharpes, 6 paires de chaussettes. — Baronne de Biberstein: 3 paquets complets, 12 écharpes, 2 genctuillères, 10 paires de chaussettes. — Mme de Bay: 12 chemises, 12 camisoles, un rouleau papier d'emballage. — M. André Poll: Reçu du comité de l'œuvre des secours aux soldats prisonniers: 100 fr. — Mlle Van Hulle, 5 fr. — Mme G. de Hemptinne, 5 fr. — Mme Van der Sypen: 20 fr. — Anonyme: 5 fr.

— LES OBLIGATIONS DE LA CAISSE GENERALE DE REPORTS ET DE DEPOTS (16e série) peuvent être remboursées ou renouvelées, sans frais, à la Banque l'UNION DU CREDIT DE GAND, 16, Place St-Michel. (8878)

NOCES D'OR

Mardi, 2 mars, les époux M. Jean Baptiste Van Kerrebroeck et Madame Rosalie Van de Neste, habitant rue de l'Ardoise, 34, ont célébré le 50e anniversaire de leur mariage. Par suite des circonstances tristes que nous traversons, tout s'est passé dans l'intimité sans ostentation, sans fête. Les époux jubilaires ont été complimentés par le doyen du voisinage, M. Fl. Mestdagh. Ils ont été reçus à l'hôtel de ville, à 11 heures, où M. l'échevin Lempens, après les avoir félicités au nom de l'Administration communale, leur a remis le cadeau d'usage.

Le matin les jubilaires ont assisté à une Messe dans l'église paroissiale de St-Joseph.

G. VAN PEENE, *dentiste*, r. de la Station, 17, Gand. (4629)

A L'EAU

Dimanche, vers 10 heures du soir, le nommé François Nopens, âgé de 22 ans, et souffrant, s'est jeté dans le Rietgracht. Le désespéré put en être retiré à temps par des passants et ramené à sa demeure, boulevard de l'Heirnis.

MILITAIRES TOMBES POUR LA PATRIE. — Transport-inhumation aux cimetières de Gand ou toutes autres localités. Condit. avantag. Renseign.: Adm. service Intercommunal pompes fun., 11, Gewat, Gand. (9402)

LES TRAVAUX A PORT-ARTHUR

Il court des bruits contradictoires. Arrêt des travaux dans trois semaines; prolongement du travail, demandé par une députation d'ouvriers, pour arriver au salaire de 15 fr. la semaine. Probablement, un canard l'un et l'autre.

PREMIERE COMMUNION. — La Maison des 100.000 CHEMISES, 1, rue de Brabant. Gand, possède le plus grand choix de chemises, cols, gants, cravate, bretelles, mouchoirs, boutons se portant pour la cérémonie. (9743)

SECOURS AUX CHOMEURS

Le comité de « Volkslielde » s'est réuni dimanche. On a discuté la question du secours aux membres sans travail des mutualités-maladie. Deux membres de « Volkslielde » ont reçu mandat pour soumettre à la réunion de jeudi, à l'hôtel de ville, un plan déterminé, à ce sujet.

L'ORAGE A MONT ST-AMAND

Au cours de l'orage de lundi matin, la foudre a frappé le toit du fabricant de cigares M. L. Faché, rue Mertens. Quoiqu'il n'y ait point eu d'incendie, les dégâts causés à la maison sont relativement élevés.

REQUISITION A MEERENDREE

Depuis une semaine, la stomatite aphteuse a complètement disparu, et on réquisitionne le bétail, les porcs, le seigle et l'avoine. Les porcs de plus de cent kilos sont rares, les animaux réquisitionnés pèsent donc généralement moins. On ne réquisitionne pas les vaches, seulement taureaux et bœufs.

GRAVE ACCIDENT A S. GENOIS

Le petit garçon âgé de 11 ans de M. Florent Lourez, aubergiste à St-Denis a été surpris par une charrette de boulanger et tué sur le coup.

A EECLOO

Des mesures de police nouvelles ont été prises par l'autorité allemande et entrent en vigueur à partir du 1er mars.

On peut circuler dans les limites de l'Etape de 6 h. du matin à 8 h. 30 du soir, heure allemande. Après 8 h. du soir, on ne peut plus, sans passe-port, sortir de la ville ou des communes, même à pied. On ne peut d'ailleurs jamais circuler dans l'Etape, sans passe-port, à vélo.

Les cafés doivent fermer à 8.30 h. du soir, heure allemande; les tenanciers pris en contravention seront punis aussi bien que les clients. La musique, danse, les jeux de hasard, sont interdits sous les peines les plus sévères.

A PROPOS DES VICTIMES DE LA GUERRE

Dans la liste des militaires belges appartenant au 1er de ligne, publiée il y a quelques jours, figure le capitaine Gheys signalé comme disparu. Il s'agit du capitaine commandant Ghuys qui fut blessé à Opstal, le 27 septembre dernier. Il y fut atteint d'un éclat de shrapnell à la tempe droite, et fait prisonnier avec la poignée d'hommes de sa compagnie qui l'entouraient. Il fut transporté à Bruxelles, à la Gare du nord où il resta en traitement pendant une vingtaine de jours. De là il a été envoyé en Allemagne où il est interné à Halle s. Saale.

LES GRANDS CONCERTS SYMPHONIQUES

sous la direction du compositeur Maurits Henderich, auront lieu tous les lundis et jeudis au théâtre « Le Carillon », rue Courte du Jour, à 8 1/2 heures du Beffroi.

Ont promis leur bienveillant concours pour les concerts du lundi 8 et jeudi 11 mars : Mlle G. Posthumus, cantatrice, et M. Charles de Raëve, ténor du Grand Théâtre de Liége.

Au programme : Cortège (Osc. Roels); Obéron, ouverture (Weber); Danses Flamandes (Blockx); Suite Algérienne, a) Prélude; b) Rhapsodie Mauresque; c) Rêverie du Soir; d) Marche (St Saëns); A ma Lyre et le Roi d'Ys, chanté par M. de Raëve; La Bohême et Beminnen, chanté par Mlle Posthumus; le duo de Mireille.

Chaque concert sera clôturé par une partie Cinématographique.

Prix des places : 1er rang, 1,50 fr., 2e rang, 1 fr., 3e rang, 50 centimes.

Le Bureau de location est ouvert tous les lundis et jeudis de 11 à 2 (heure du Beffroi).

FAITS DIVERS

— LE CRIME DU BOULEVARD LEOPOLD A ANVERS. — Voici quelques détails sur la façon dont la fille Van O. et G. ont été arrêtés à Rotterdam. La police était parvenue à savoir que les parents de la fille Van O. étaient allés se fixer à Delft, lors du bombardement. L'officier de police Huylebroeck se rendit en cette ville et apprit des parents qu'effectivement leur fille était venue leur rendre visite cinq jours auparavant. M. Huylebroeck continua ses recherches à Rotterdam et parvint à dénicher le couple dans le logement de l'armée du salut où on l'arrêta. C'était temps, car les deux complices avaient déjà pris toutes leurs dispositions pour filer en Angleterre.

Alfred V, le neveu de la victime, qui fit le récit que l'on sait de la génèse du crime a rédigé ses aveux. Cet écrit, assez volumineux, ne relate en somme rien de plus que nos lecteurs ne savent déjà. Comme dans sa version verbale, il essaie de faire passer G. comme étant le principal instigateur du crime qu'il exécuta avec son amie la fille Van O.

La semaine dernière Alfred V. accompagné d'agents de police a déambulé pendant plusieurs jours par la ville pour indiquer les cafés qu'il fréquentait d'habitude et les bijouliers où les meurtriers ont présenté les bijoux en vente.

Marie Van O., le jour du crime, alla demander et reçut l'hospitalité d'une amie demeurant longue rue Pothoek. Le lendemain matin elle fit part à celle-ci qu'elle n'avait pu dormir de toute la nuit. Comme les enfants de cette amie colportaient des journaux, la Van O. demanda soudain s'il n'y avait pas de nouvelles d'un crime perpétré dans une maison du boulevard Léopold. Sur la réponse négative, Marie Van O. se mit à raconter qu'une vieille femme avait étranglée et que le cadavre avait été caché dans une armoire. Lorsque l'amie lut un jour après la relation du crime dans un journal, elle fut tout étonnée de voir jusqu'à quel point la fille Van O. était bien renseignée.

On attend tous les jours l'arrivée des deux complices arrêtés à Rotterdam et dont l'extradition a été demandée par l'autorité allemande.

— MARIAGE DE PRISONNIERS. — Quatre prisonniers civils allemands se sont mariés hier, à Southend, avec des jeunes filles anglaises. Après la cérémonie, les couples — escortés militairement — ont déjeuné au restaurant, puis les maris ont été ramenés à leur camp.

— DECOUVERTE D'UN CRIME A LA LOUVIERE. — Un jeune ouvrier avait fait un trou dans un terril du puits Ste-Marie pour en extraire du charbon, quand il revint hier, il y trouva un cadavre de femme rendue méconnaissable, dont la cervelle jaillissait du crâne. On se perd en hypothèses et le parquet a fait une descente sur les lieux.

— AVALANCHE DANS LE DAUPHINE. — Genève, 27 février. — On mande de Grenoble à l'Agence télégraphique suisse: Dans le territoire de Grenoble, de grandes avalanches se sont produites et ont causé des inondations. Les fabriques et les usines d'électricité ont dû chômer; le trafic est interrompu. Plusieurs trains sont arrêtés dans la neige. Comme la tempête de neige continue, une amélioration de la situation ne peut être espérée. Les dommages matériels sont importants.

— TEMPETE DANS LA GIRONDE. — Bordeaux, 26 février. — Une violente tempête a été ressentie dans le département de la Gironde, où elle a occasionné en de nombreux endroits des dégâts matériels assez importants. A Libourne, notamment, des maisons ont été inondées. A Arcachon, dans le bassin, de nombreuses embarcations de pêche ou de plaisance ont été brisées.

On ne signale jusqu'à présent aucun accident de personne.

— LES TRESORS ARTISTIQUES DE FEU PIERPONT MORGAN. — Le fisc américain a dressé l'inventaire des meubles et objets d'art laissés par Pierpont Morgan, afin d'établir l'impôt dû par les héritiers du milliardaire. Il s'agit des collections de son palais du coin de la Maison-Avenue et de la trente-sixième rue de New-York. La valeur de ces objets est estimée à 5,050,000 francs; en voici les détails: argenteries, 515,000 francs; bijoux, 340,000 fr.; vins en cave, 100,000 francs; un tapis de gobelin d'après Boucher daté 1755, 250,000 francs; un paysage de Corot, représentant un arbre tombé dans une rivière, 100 mille francs; une vestale de Houdon datant de 1787, 600,000 francs; deux carafes à vin en or ciselé, travail vénitien, ayant appartenu à un doge, 75,000 francs; cinq grands vases de Chine, 75,000 francs.

L'ameublement de la chambre à coucher a été estimé 50,000 francs. Le trésor le plus précieux du palais du milliardaire est sa bibliothèque. Les meubles et les objets d'art qui la garnissaient furent estimés, livres, manuscrits et collections compris, à 1,270,000 francs; les tapis de Bruxelles de la bibliothèque figurent dans cette somme pour 75,000 francs. Parmi les anciens tableaux de l'école italienne — Morgan en possédait 10, — le prix le plus élevé fut atteint par le portrait de Giocomo Tornabuoni par Ghirlandajo, qui vaut 125,000 francs.

— LES SOURIS BLANCHES DES SOUS-MARINS. — Sur tous les sous-marins anglais, il y a des souris blanches, qui y restent nuit et jour, captivés dans des cages. C'est que les souris blanches ont un rôle important à jouer à bord des sous-marins. Leur sens olfactif, très développé, permettant à ces animaux de percevoir la moindre fuite de gazoline, ils sont en quelque sorte, les gardiens de la vie des hardis marins qui montent les navires submersibles. Le plus petit échappement de gazoline met les souris blanches en révolution, ce qui sert d'avertissement.

— EXPLOSION DANS UNE MINE. — On annonce de Béthune : Pendant la nuit du 25 février, il y a eu une violente explosion dans les mines de Bruay. Le dépôt d'explosifs de la mine a sauté.

L'explosion, qui a été ressentie à une distance de 14 kilomètres, est attribuable à l'imprudence d'un surveillant.

Jusqu'à présent on a retiré deux morts mais on craint que le nombre des victimes ne soit plus grand.

NECROLOGIE

— On annonce la mort du R. M. Billiau, curé à Aerseele, près de Thielt. Il était né à Poperinghe le 21 mai 1851 et était curé d'Aerseele depuis 1910.

A BRUXELLES

— LES VOLS DANS LES GRANDS MAGASINS. — Depuis quelque temps des plaintes étaient déposées à la police au sujet de vols se commettant au Grand Bazar et dans les magasins Tietz. M. Claessens, officier de la brigade judiciaire, vient d'arrêter deux des individus inculpés dans ces vols. Ce sont deux repris de justice de la pire espèce: Vanden Bosch, Michel, dit « Bleon », et Henri Heuls, dit « Crol », habitant rue aux Fleurs.

Les objets volés, bronzes, fers à repasser nickelés, viennent d'être retrouvés rue de l'Amigo, où ils les avaient vendus.

Les individus opéraient au moyen des poches de leur pardessus trouées et ainsi ils enlevaient les objets exposés.

— LUGUBRE DECOUVERTE. — Depuis quelques temps, on n'avait plus aperçu une vieille dame, Marie Mertens qui habitait seule une chambre rue Navez, 83, à Schaerbeek. Samedi matin, le locataire principal prévint le commissaire adjoint. On ouvrit la porte et on trouva la dame morte sur son lit. La mort remontait à 24 heures environ. On croit qu'elle est morte par asphyxie. Le corps a été transporté au dépôt mortuaire.

— AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — On lit dans la « Patrie » :

Nous passions l'autre jour place Saint-Paul, où un imposant service d'ordre organisé par la garde civique et la police canalise la ruée des indigents qui s'apprêtent à l'assaut du Bureau de bienfaisance. Les malheureux sont bien stylés — ils ont, hélas! pris l'habitude du Bureau — ils se tiennent en rangs serrés sur le trottoir longeant la cathédrale. Vers 10 h. 30, leur nombre est tellement considérable que les nouveaux arrivés doivent se placer à la queue de la file qui se trouve rue Bonne Fortune et cette file fait tout le tour de la Cathédrale, revient rue Bonne Fortune, pénètre dans les cloîtres de l'église pour avoir seulement alors accès dans les locaux du Bureau de bienfaisance.

Ici, quelle animation! mais quel ordre quand même! Sait-on qu'il s'y distribue chaque matin 15,000 pains environ et même 20,000 le samedi, à 12,000 personnes?

La Commission s'efforce de n'admettre aux distributions que les indigents, ceux qui ne peuvent vraiment trouver de l'ouvrage; elle demande aux chefs d'industrie la liste de leurs ouvriers actuels et voit si ceux-ci ne figurent pas parmi les secourus. C'est qu'ici, plus que partout ailleurs, il y a des carotliers, des gens qui gagnent des salaires normaux ou suffisants et qui n'ont pas honte de se laisser assister. Afin d'établir un certain contrôle, la Commission exige que les hommes viennent personnellement chercher leurs pains: on peut ainsi voir si réellement ils ne travaillent pas.

La ration est de 333 grammes par personne et par jour; c'est donc une moyenne supérieure à celle des dépôts communaux de pains, où les bourgeois ne peuvent acheter que 250 grammes de pain journellement.

Un pain, pour un ménage de trois personnes, alors qu'on ne peut mettre sous la dent aucune autre nourriture consistante et rassasiante ne suffit pas; aussi, certains indigents obtiennent-ils de leurs commissariats de police, une carte les autorisant à acheter une fois ou deux fois par semaine, un pain aux dépôts communaux, à raison de quarante centimes le kilo.

L'initiative privée devait évidemment donner la main à la bienfaisance publique et compléter son œuvre d'assistance. C'est ainsi qu'est né le Comité de ravitaillement de la population liégeoise, ou, comme on l'appelle vulgairement, le « Comité de la soupe ».

Nous en dirons quelques mots dans une prochaine chronique.

— LE FONCTIONNEMENT DES CANTINES A SAINT-JOSSE. — La population est de 32,500 âmes. Le nombre de rations de soupe et de pain distribuées journellement est de 4,500 le matin et de 4,000 le soir. Il existe trois cantines: rue des Plantes, 96, qui fabrique seule la soupe et alimente les deux autres cantines, situées, l'une rue Potagère, 52, l'autre rue Braemt, 55; la soupe est transportée de la rue des Plantes dans les deux autres cantines par un camionneur. Le repas du matin se compose de deux litres de soupe et 250 grammes de pain, il se distribue de 11 heures à midi. Le repas du soir est distribué de 5 ½ à 6 heures, il se compose de 300 à 400 grammes de pommes de terre, de viande et de légumes. La préparation des aliments varie presque journellement. Environ la moitié des secourus payent 5 centimes. Beaucoup de secourus obtiennent le repas du soir, grâce au « fonds de chômage » qui exerce un contrôle très efficace.

Indépendamment des deux repas dont il est question plus haut, des distributions de café et de chicorée ont lieu tous les dimanches après-midi. Elles ont lieu sur la base suivante: quantité dégressive selon le nombre de personnes composant le ménage.

Quelques personnes sont autorisées à prendre leur repas dans les cantines.

LA GUERRE

FRONT OCCIDENTAL.

Communiqué allemand

Berlin, 1er mars (Wolff) :

« Près de Wervicq, au nord de Lille, un avion anglais fut contraint d'atterrir par notre feu. A un point du front, les Français essayèrent à nouveau, comme il y a quelques mois, des projectiles qui dégagent, au moment de l'explosion, des gaz malodorants et asphyxiants. Ils ne provoquèrent aucun dommage.

En Champagne, nos positions furent attaquées, hier, à plusieurs reprises par au moins deux corps d'armée. Ces attaques furent repoussées complètement après de violents corps à corps.

En Argonne, nous avons capturé deux lance-mine. Entre la lisière orientale d'Argonne et Bauquois, les français essayèrent cinq fois, hier, de rompre nos lignes. Ces attaques échouèrent, avec grosses pertes pour l'ennemi.

Les positions prises par nous à l'est de Badonville furent conservées hier, malgré les tentatives de l'ennemi pour les reconquérir. »

Communiqué français

Paris, 28 février, à 3 h. après-midi :

« Près de Dixmude, l'artillerie belge a détruit deux ouvrages de défense de l'ennemi, et l'infanterie a occupé une ferme à la rive droite de l'Yser. Un aviateur a lancé des bombes sur la gare maritime d'Ostende. Les Allemands ont encore bombardé Reims. En Champagne, nous avons pris un ouvrage de défense au nord de Perthes et un autre au nord de Beau-Séjour.

Paris, 28 février, 11 h. du soir :

Une attaque allemande contre Bécourt, près d'Albert, a été repoussée instantanément. L'ennemi a jeté 200 bombes sur Soissons. Nous avons progressé, en Champagne, sur tout le front. En Argonne, nous avons pris des tranchées à l'ouest de Bourevilles et avons atteint la limite du plateau de Vauquois. Nous avons repoussé une attaque allemande près de Chapelotte, dans les Vosges.

FRONT ORIENTAL

Communiqué allemand

Berlin, 1er mars (Wolff) :

Des attaques russes au nord de Lomza et au nord-ouest de Ostrolenka furent repoussées. Sinon, rien d'important.

Communiqué autrichien

Vienne, 1er mars :

Des batailles favorables dans la région occidentale des Carpathes, mirent plusieurs positions avancées russes en notre pouvoir. 19 officiers et 2,000 hommes furent capturés, ainsi qu'un nombreux matériel de guerre.

Dans la région au sud du Dnieper des renforts russes étant arrivés, des combats violents se déroulent. Toutes les attaques ennemies, contre nos positions, ont échoué avec grandes pertes pour les Russes.

Rien que des canonnades en Pologne et en Galicie Occidentale.

Communiqué russe

St-Pétersbourg, 28 février (P. T. A.) :

Sur la rive gauche du Njemen, au nord de Grodka, bataille acharnée, avec violents duels d'artillerie. Deux hauteurs dans la direction du village Kelbaski sont restées en nos mains. Le combat d'artillerie près d'Osowietz continue. Ayant reçu des renforts, la nuit du 27, l'ennemi occupa à nouveau Prasnyck. Le lendemain soir nous avions repris la ville, après une violente bataille.

Pas de changement sur la rive gauche de la Vistule et près de la Dunajetz. En Galicie Orientale nos troupes ont avancé vers le front Jassinovetz-Roznaloff.

Au Caucase.

Communiqué russe

St-Pétersbourg, 27 février (P. T. A.) :

« Dans la région au-delà de la Tsjorok, nos troupes s'avancent avec succès, tandis que les turcs sont délogés de leurs positions.

Le « Dacia » saisi.

Paris, 28 février (Reuter). — Un croiseur français a arrêté le *Dacia* dans la Manche et l'a conduit à Brest.

La traversée de la Manche.

Nous avons dit dernièrement qu'aucun voyageur ne pourrait plus quitter l'Angleterre sans une autorisation ministérielle. Voici le texte complet du décret ministériel anglais :

1. A partir du 8 mars 1915 inclus, personne ne pourra s'embarquer à Folkestone ou à Tilbury à destination de la Hollande sans autorisation du ministère de l'Intérieur, à moins d'être au service de Sa Majesté ou de faire partie ou de voyager pour le compte d'une ambassade étrangère;

2. Les autorisations doivent être demandées personnellement à la Downingstreet S. W., entre 10 et 4 heures, pendant la semaine, après le 4 mars, et au moins trois jours avant le départ. Les permissions seront accordées le plus rapidement possible; mais, dans les cas où une enquête s'imposerait, aucun délai déterminé ne pourra être fixé;

3. Toutes les demandes devront être accompagnées d'une photographie et des certificats d'enregistrement nécessaires, et, en outre, de l'adresse de deux sujets anglais chez lesquels des informations pourront être éventuellement prises. Des renseignements suffisants doivent être fournis au sujet du but du voyage;

4. Les employés des firmes de commerce ou les personnes qui travaillent pour le compte de ces firmes doivent, en outre, produire un certificat de leurs patrons, relativement à la nature des affaires qui nécessitent leur voyage;

5. Les personnes qui n'habitent pas Londres peuvent adresser une demande provisoire écrite. Endéans la semaine, une demande personnelle doit être déposée au Permit Office, excepté quand l'autorisation a déjà été refusée.

Londres, 1er mars — Les journaux anglais annoncent que plus de 130 navires se trouvent immobilisés près de l'embouchure de la Tyne, du Humber et de la Tamise, leurs équipages refusant de partir.

La conférence scandinave

Copenhague, 27 février. — La conférence des représentants des gouvernements scandinaves, relative aux mesures à prendre à l'égard du blocus sous-marin, s'est terminée mardi soir.

La conférence a décidé de recommander que les navires marchands scandinaves fassent l'essai de se faire convoyer par des navires de guerre.

Cette résolution n'a été adoptée qu'après beaucoup d'hésitation, car la question des convois ne manquera pas de présenter de nombreuses difficultés.

La réponse allemande aux Etats-Unis

Berlin, 1er mars. — La réponse allemande à la note du président Wilson a été remise aujourd'hui à l'ambassadeur des Etats-Unis.

Le recrutement en Angleterre

Le War Office anglais a décidé d'abaisser pour certains régiments la taille des recrues à cinq pieds un pouce. L'âge reste comme précédemment fixé de 19 à 38 ans. La recrue doit avoir 34 pouces de tour de poitrine.

Entre avion et sous-marin

Un sous-marin allemand ayant été aperçu près de Douvres, un aviateur anglais s'éleva aussitôt et le découvrit, alors qu'il se trouvait à une hauteur de 300 à 500 mètres. Le submersible, de son côté, aperçut son ennemi et chercha, sans y réussir, à se faire perdre de vue.

L'aviateur s'apercevant que ses bombes n'atteignaient pas leur but, descendit pour mieux viser: il vit alors s'ouvrir le capot du sous-marin, fut l'objet d'un feu très vif de la part de deux matelots et les ailes de son avion furent percées à plus de vingt endroits.

Ayant repris de la hauteur, l'avion laissa tomber une cinquième bombe qui, comme les précédentes, manqua son but. Le sous-marin plongea et disparut sans être inquiété davantage.

Le steamer américain Carib, qui a heurté une mine dans la mer du Nord et sombré sur les côtes allemandes.

Les Japonais à Tsingtao

On mande de Tokio que les Japonais ont renfloué à l'entrée du port de Tsingtao un grand navire allemand qui y avait sombré.

Le « Svarton » endommagé

Ymuiden, 26 février. — Le navire suédois « Svarton », capitaine Lund, est entré ici dans le port, un grand trou dans l'avant à tribord. Le capitaine rapporte qu'il a passé sur une mine ou qu'il a été torpillé.

Le compartiment 1 a été instantanément rempli d'eau. Le navire a été conduit immédiatement à Ymuiden. Il faisait route Rotterdam-Oxclosund sur lest.

Personne n'a été blessé. Deux canots de sauvetage ont été perdus.

Le capitaine rapporte que l'explosion a été si violente que l'équipage qui dormait a été jeté hors des couchettes.

L'équipage du « Svarton » raconte :

Sur la place où l'accident s'est produit, il y avait une dizaine de chaloupes à vapeur, occupées à la pêche, desquelles le « Onderneming » était le plus rapproché du « Svarton ». On entendit soudain deux fortes explosions et une colonne d'eau, d'une hauteur de deux mâts, fut projetée dans les airs.

Comme l'eau dans les alentours se troubla très fortement, que beaucoup de poissons vinrent surnager, il est probable qu'une mine a fait explosion. On ne vit rien à la surface et aucun sous-marin n'était visible.

Le navire plongea immédiatement de l'avant. L'équipage quitta aussitôt le navire et fut recueilli par l'« Onderneming ». Comme on remarqua que le « Svarton » flottait toujours, l'équipage revint à bord. On remplit les « water tanks » de l'arrière afin de faire reprendre au steamer sa position normale et le « Onderneming » offrit de prendre le « Svarton » à la remorque. Mais le « Svarton » gagna Ymuiden par ses propres moyens en se faisant toutefois convoyer par l'« Onderneming ».

La question du blé en Allemagne.

La *Presse*, d'Anvers publie certaines données documentaires au sujet des conditions dans lesquelles se fait le ravitaillement de la population allemande en temps normal.

Les chiffres que cite notre confrère, et qui sont empruntés aux auteurs allemands, expliquent pourquoi a été adopté le pain K, le pain de seigle. La production de froment en Allemagne étant inférieure aux nécessités de la consommation, c'est le seigle, dont la production est surabondante qui est appelée à combler le déficit.

L'Allemagne, dit la « Presse », a fait de grands efforts, surtout en ces dernières années, pour assurer son ravitaillement en cas de guerre en arrivant à se sustenter au moyen de ses propres ressources agricoles.

Dans quelle mesure y est-elle parvenue?

Il importe, pour s'en rendre compte, de chercher d'abord à établir les conditions de la production agricole en Allemagne. Nous prendrons comme base une étude sur ce sujet publiée en 1912 par une personnalité d'outre-Rhin, M. de Rümker-Breslau, agrarien protectionniste, et les chiffres donnés par l'office impérial allemand de statistique.

D'une manière générale la production agricole allemande est en progrès régulier. La production du seigle, prépondérante au point d'être trois fois supérieure à celle du blé, a passé en cinq ans de temps (de 1907 à 1912) de 97 millions de quintaux à 116 millions, permettant à l'Allemagne d'exporter en 1912 jusqu'à 3 1/2 millions de quintaux de sa récolte.

En ce qui concerne la culture de l'avoine et de la pomme de terre, l'Allemagne est également en mesure de suffire à sa propre consommation. En 1912 elle a produit 502 millions de quintaux de pommes de terre contre 343 en 1911; il est vrai que l'année a été tout à fait exceptionnelle. Pour l'avoine, il y a même eu, dans les dernières années, un léger excédent d'exportation.

Il n'en va plus de même si l'on envisage la production du blé. Celle-ci n'a pas progressé suffisamment pour répondre aux besoins; elle a passé de 35 millions de quintaux en 1907, à près de 44 millions en 1912. Le rendement moyen à l'hectare s'est également accru et a atteint 20 quintaux; mais pour parvenir à combler le déficit de la production indigène, il devrait être augmenté d'au moins 50 %, alors qu'il est dès à présent déjà supérieur à celui de tous les autres pays.

A ce défaut, l'importation est nécessaire. Les statistiques douanières signalent un excédent d'importation de blé, en chiffres ronds, de 22 millions de quintaux en 1911 et de 20 millions en 1912, soit une quantité équivalente presque à la moitié de la production indigène et à la consommation de 4 mois. Mais comme l'excédent d'exportation du seigle représente 3 1/2 millions de quintaux (en 1912; il fut de 1 1/2 millions en 1911), sur l'ensemble du blé et du seigle, l'importation représente de 12 à 14 % de la production et correspond à la consommation d'un mois et demi environ.

C'est précisément la conclusion qui résulte d'un tableau publié par l'annuaire Schmoller de 1912 et donnant depuis 1901 la production de l'Empire en céréales à pain, l'importation, la consommation annuelle et les besoins mensuels; défalcation faite du grain nécessaire aux ensemencements, la production totale, d'après ce tableau, pourvoit aux besoins de la consommation pour 10 mois ou 10 ½ mois en moyenne.

Un autre auteur allemand, W. Behrendt, arrive à un résultat analogue pour la période 1899-1906; il évalue l'importation à 14 % de la consommation.

Comme bien on pense, cette situation a fait l'objet de maintes études de la part des économistes d'outre-Rhin.

D'après l'un d'eux, Georg Frœlich, ces appréciations sont trop favorables, parce qu'elles s'appuient sur les statistiques officielles dont les méthodes d'évaluation, dit-il, ont une tendance à surfaire la réalité. M. Frœlich estime pour sa part que selon ses calculs la production de l'Empire en céréales à pain est inférieure aux besoins de 12 à 20 %.

Pour son ravitaillement l'Allemagne, — quoique, pour le rendement par hectare, elle soit classée en tête de tous les grands pays producteurs de céréales, — dépend donc en partie de l'étranger.

Un facteur des plus importants dans la question d'importation, est sans contredit la provenance.

Le blé, notamment, vient de la Russie pour ¼ (chiffres de 1912). En 1911, l'Empire des Tzars avait même fourni la moitié du blé nécessaire à l'Allemagne. Tout le reste vient d'outre-mer, sauf une minime partie de la Roumanie. L'orge vient pour les quatre cinquièmes de la Russie également.

Dans les sphères de la diplomatie, non moins que dans celles de la science, de l'agriculture et du commerce, on s'est attaché, en Allemagne, surtout en ces dernières années à parer à ces inconvénients, en préconisant des relations commerciales et politiques avec les pays fournisseurs, l'établissement d'un meilleur équilibre entre l'agriculture et l'industrie, la formation de réserves à l'instar des premiers rois de Prusse, etc.

Ces moyens sont à longue échéance, et la guerre a éclaté fort vite.

Il a donc fallu, en vue de la prolongation de la guerre, que l'Allemagne prenne des mesures spéciales, que nous avons indiquées, pour assurer le ravitaillement de sa population en pain jusqu'à la prochaine récolte.

Madame Veuve GOETHALS, serait très reconnaissante, à qui pourrait lui donner des nouvelles de son fils, le sous-lieutenant Goethals, du 21e de ligne, disparu à Dixmude, le 10 novembre dernier. Réponse Vanden Abeele-Goethals, marché au Beurre, 12. (9739)

Chres SANA dem. cordonnier, sach. trav. le BAS-LATA, rue des Ursulines, 8. (9778)

L'évolution de la guerre.

D'un article que publie le *Messager de Bruxelles*, nous extrayons ces passages, qui retracent tout le chemin parcouru par les méthodes de guerre, depuis le corps à corps des peuplades primitives jusqu'à la guerre des tranchées d'aujourd'hui:

La guerre est aussi vieille que l'humanité. Il n'est pas un peuple qui ait vécu, grandi, subsisté, duré, sans être prêt à l'attaque et à la défense. Mais, si la guerre est de tous les temps, elle varie aussi avec chaque époque. Depuis le combat primitif jusqu'à la grande guerre actuelle que d'aspects divers n'a pas présenté le champ de bataille! Duels de héros antiques, manœuvres de la phalange et de la légion, chevauchées des seigneurs bardés de fer et cuirassés d'acier, expéditions qui sont des chefs-d'œuvre de tactique savante, ce sont là autant d'actes d'un même drame qui se continue en changeant sans cesse. Aussi combien il est intéressant de voir dans quel sens se fait ce changement et qu'elle est, pour ainsi dire, la loi de cette transformation!

Les premiers peuples ne sont que des tribus groupées autour d'un homme plus fort et plus vaillant que les autres. Il s'ensuit que la guerre d'alors est dominée par la figure du héros. Souvent même la bataille générale s'arrête pour laisser le champ libre à un duel entre deux combattants de marque.

Peu à peu, les Etats s'étendent et s'organisent: au lieu de peuplades on a des peuples, au lieu de tribus, des cités. La guerre pareillement se développe. Nous la voyons faite par de véritables armées, conduite par des généraux dont quelques-uns furent d'admirables tacticiens. Un sentiment nouveau plane sur le champ de bataille et donne au combat sa noblesse, c'est ce sentiment fait de l'amour du sol natal, du culte des ancêtres qui relie le passé à l'avenir: le patriotisme.

Que ce soit en Egypte, en Grèce, à Rome, la bataille antique se ramène toujours à l'engagement individuel, au corps à corps. Les archers et les frondeurs n'avaient pour rôle que d'amorcer la lutte. Le trait ne servait qu'à se ficher au bouclier de l'adversaire, à l'embarrasser pour qu'il le jetât et se découvrit. Après Pharsale, un soldat montra à César son bouclier percé de deux cents flèches. Mal montée, mal armée, la cavalerie ne faisait ni charges ni manœuvres: elle mettait pied à terre pour combattre. Quant à certaines machines étranges, chars armés de faux, tours portées par des éléphants, elles n'étaient guère redoutables. A leur première affaire contre Pyrrhus, les Romains, déconcertés par la masse, les barrissements, l'odeur des éléphants, se laissèrent écraser; dès la seconde rencontre, ils ouvrirent leurs rangs, laissèrent passer les monstres et les détruisirent par derrière tout à leur aise.

Rien de tout cela n'était la lutte véritable. Celle-ci se faisait au javelot et à l'épée. Son javelot lancé, — et il ne portait qu'à cinquante pas, — le soldat n'avait plus qu'à tirer l'épée. Ainsi tout aboutissait au combat individuel où la victoire appartient à celui qui est le plus brave et aussi le plus adroit, le plus souple et le plus fort.

Dans ce corps à corps, le soldat procède comme l'athlète et il lui ressemble. Comme l'athlète, le soldat grec ou romain a les jambes et les bras nus. Le Gaulois et le Germain chargent la poitrine découverte. Aussi, le combat antique a-t-il quelque chose de sculptural et c'est pour cette raison que la sculpture l'a pris si souvent comme sujet.

Avec le moyen-âge, nous sommes en pleine épopée. La guerre qui s'y fait est celle des temps héroïques; seulement, le héros transformé est devenu le paladin, le chevalier. Il a des vertus nouvelles que le christianisme lui a enseignées: humanité, pitié, courtoisie, dévouement à un idéal. C'est l'époque où deux siècles de combats auront pour objet la conquête d'un tombeau.

Au point de vue matériel, un grand changement se produit: toute la guerre se fait désormais à cheval. Chevalier, c'est cavalier. En outre, l'homme et sa monture portent tout un vêtement de fer. Le cavalier est d'abord serré dans un souple maillot d'acier qui recouvre ses membres comme les écailles d'un poisson; bientôt ces écailles se soudent, se raidissent, forment armature, cuirasse, brassards, jambards, tout un homme d'acier articulé. De même, le cheval a la croupe enveloppée de housses, le chanfrein et le poitrail bardés de fer.

A vrai dire, il y a bien dans l'armée des soldats de milice qui ne portent pas ces magnifiques armures, des goujats qu'on paye, des soudards qu'on enrôle en Suisse, à Gênes, à Mayence, des archers surtout, des vilains armés de couteaux, d'épieux, d'arbalètes. Mais cette canaille encombre plus qu'elle ne sert: et il arrive que, la trouvant gênante, les seigneurs des deux partis lui tombent sur le dos.

Le chevalier, sur sa bête armée comme lui, est invulnérable. Sur cette tour d'acier, la lance se rompt, l'épée se faussе ou éclate. Nul moyen de démolir ces masses; elles se heurtent, se fracassent l'une l'autre à grands coups de hache ou de massue, comme des forgerons battent leur enclume.

La tactique consiste à se charger deux à deux en pesant de tout son poids; puis on prend du champ et l'on recommence jusqu'à ce qu'un des deux se rende ou succombe. L'adresse est d'attraper le heaume avec la lance à la jointure de la visière, ou bien au trou de l'œil: la tête alors est traversée part en part. Ensuite, le meilleur coup est de foncer si rude et si juste, lance baissée, que l'adversaire tombe désarçonné, culbuté; s'il ne se casse pas les reins dans sa cuirasse, il se trouvera bien un ribaud pour lui enfoncer un poignard par le joint de l'armure, à moins qu'il ne fasse sa fortune en le prenant à rançon. Sinon, il ne reste qu'à l'assommer à coups de masse d'armes, jusqu'à ce que la ventaille du heaume éclate, laissant à nu la tête, comme une noix dans sa coque.

Le chef, prince ou connétable, joue le même rôle, court les mêmes risques que le valet, que l'écuyer.

Subitement, tout va changer; l'aspect du champ de bataille va être totalement renouvelé. C'est l'effet d'une intervention imprévue et toute-puissante. La poudre a fait une première victime: elle a tué la guerre héroïque et chevaleresque.

A la vérité, ce qui en résulta d'abord, ce fut une confusion inextricable. Les canons faisaient plus de bruit que de besogne. L'arquebuse, peu maniable et qu'il fallait assujettir sur sa fourchette, tirait moins vite que l'arc et portait moins loin. Mais peu à peu on perfectionne cet «artifice du diable», et l'on apprend à s'en servir. Le changement le plus apparent qu'introduit l'usage des armes à feu, c'est qu'elles obligent les combattants à s'écarter, à se dissimuler derrière les accidents de terrain. Ils ne pourront plus être massés dans une plaine, comme dans la plupart des grandes batailles antiques. Le «paysage» y joue un rôle tout nouveau. Un autre grand changement se produit dans la longueur de l'action. Les plus longues batailles du moyen âge se terminaient en une heure ou deux. C'est seulement quand le canon permit d'arrêter l'attaque, d'attendre les renforts, de combiner les armées, que la durée de la bataille s'allongea jusqu'à occuper plusieurs jours.

Enfin, la poudre diversifia à l'infini les fonctions des combattants. Ceux-ci, les tirailleurs, ne sont vus qu'un à un; ceux-là, les canonniers, qu'en groupes; ces autres, enfin, les troupes de ligne, marchant sur une position, ne manœuvrent qu'en masse.

Où sont maintenant les armures d'antan? La brillante armure de fer et d'acier ne sert plus à rien; la balle du boulet la fracassent, la trouent; elle ne protège plus le cavalier et elle l'alourdit. Aussi tombe-t-elle pièce à pièce: on dirait un château qu'on démantèle, un platane qui perd son écorce; et l'on voit apparaître le gentilhomme vêtu d'un justaucorps de buffle, casaqué de daim, coiffé de feutre à plumes, à arpettes, à panache, avec l'habit à crevés, à brandebourgs, bariolé de toutes les couleurs. Parfois un casque léger, morion ou barbute, un mince gilet de fer, se rencontrent, souvenir de l'ancienne armure.

Aussi, rien de plus pittoresque qu'une troupe du XVIe siècle. Ainsi allégée, elle se rue à la charge dans une fièvre d'enthousiasme et de mouvement. C'est le temps des guerres des partisans, des luttes théâtrales plus que meurtrières entre les bandes que conduisent les condottieri, ces entrepreneurs de combats pour le compte d'autrui.

Mais le premier emportement passé, on s'aperçoit que l'époque n'est plus aux brillantes et inutiles chevauchées. La guerre coûte trop cher pour se faire au hasard. Il faut ménager les hommes, les finances. C'est l'avènement définitif de la guerre savante.

Les chefs de cette guerre savante sont pour la plupart des grands seigneurs; ils transportent à l'armée les manières de la cour. Au camp, n'étaient la tranchée, le bruit du canon, vous vous croiriez au Louvre ou à Versailles. Une campagne, c'est une partie de plaisir, avec cette pointe d'agrément qu'y ajoute le danger. Grand échange de correspondances, grand va-et-vient de courriers entre la contrescarpe et le salon. L'armée s'informe des nouvelles de Paris, Paris des nouvelles de la guerre.

Seulement, un jour va venir où le vieil échiquier, sur lequel manœuvraient les beaux soldats de l'ancien régime, va être bouleversé, culbuté.

De ce jour, en effet, date la grande nouveauté de la guerre moderne: l'armée est le peuple lui-même.

C'est un être multiple et un: ce sont des milliers et des milliers d'hommes, de tout rang, de toute classe, fondus par un même sentiment. Un homme allait paraître, qui comprendrait ce qu'on pouvait tirer de cette armée et inventerait pour elle une stratégie nouvelle: ce fut Napoléon.

Le Titan disparaît; ses maréchaux, sa garde de géants le suivent dans sa chute. La face de l'Europe est changée. Alors paraît sur la scène une nouvelle race de soldats. Cette armée, fille de la conscription, ne ressemblait ni aux troupes de l'ancien régime, ni aux volontaires de 92, ni aux grognards de l'Empire: c'étaient les ouvriers, des provinciaux, des campagnards matois, vite débrouillés et mis au ton des villes; des petits hommes drôles, hableurs, alertes, joyeux loustics, ayant bon pied, bon œil, qu'on appela, en les comparant aux colosses de la génération précédente, des petits troupiers, les petits soldats. Il n'y eut plus, dans tout le régiment, qu'un homme de haute stature, exaltée encore par son bonnet à poil et sa superbe canne, le magistral tambour-major.

Le combat d'aujourd'hui a perdu son pittoresque. Mais l'âme en est la même. Isolé, le soldat attend, sans la craindre, une mort invisible et accomplit sans angoisse une tâche dont il n'aperçoit pas l'effet. Il a donc besoin plus que jamais de cette force d'âme qui se puise dans le sentiment du grand devoir accompli. Et c'est cela qui fait que la guerre, en dépit de tous les changements, restera toujours essentiellement semblable à elle-même. Le succès, en définitive, revient au sang-froid du chef, à l'endurance des soldats, à la valeur morale de tous.

Morts au champ d'honneur

SOLDATS TOMBÉS A NAMUR.

(suite.)

(La première localité indique le lieu de naissance, la seconde celle où le soldat est enterré).

Van Marck J., 8e ligne, Leuvain, Beninne; Villone V., 8e ligne, La Bouverie, id.; Van Acrschot, 10e ligne, Roiselaer, Marche-les-Dames; Van de Velde C., 10e l., Tavenie-la-Grande, Jambes; Verbrugghe A., 1er chass., Langdorp, id.; Van Cuisem, 13e ligne, enterré à Ermeton; Vander Schrieck, id., id.; Verhoeven Guill., id., id.; Van Weygers A., id., id.; Van Camp P., id., id.; Vaes A., id., id.; Vranckx P., id., id.; Van de Cauter R., id., id.; Van de Mosselaer P., 1er guides, id.; Vrancken S., 13e ligne, Bruxelles, id.; Van der Maeden, 8e ligne, Gand, id.; Van Hasselt A., 8e artill., Quaregnon, id.; Van de Cappelle, id., Santiago, id.; Van Ginderachter, Assche, enterré à Cognelée; Vande Velde J., 10e ligne, Schaerbeek, enterré à Ermeton; Verhoven, 13e ligne, Beverloo (Hévercé?), id.; Verzyp H., 8e ligne, id.; Van Regen, 10e ligne, Molenbeek, enterré à Belgrade; Vanden Kieboom P., 8e ligne, S. Lenaeris, enterré à Namur; Van Stippelen P., 10e ligne, Lanaeken, id.; Warin Em., art., Rimogne, enterré à Cognelée; Wouters V., 8e ligne, Haesdonck, id.; Willemaers, Cumptich, enterré à Vechin; Willems C., 8e ligne, Hemixem, enterré à Marche-les-Dames; Wauquier M., 8e ligne, Ciply, id.; Wildebrant J., 8e ligne, Liége, id.; Warquinière A., 13e ligne, Namèche, enterré à Jambes; Walravens, comp. Cong., Schaerbeek, enterré à Jambes; Wouters P., 1er chass. à pied, enterré à Ermeton; Wolustenberghs L., 13e ligne, id.

MÉDAILLES TROUVÉES A MALINES

Un habitant de Hofstade lez-Malines a trouvé des médailles, sans qu'on sache rien du sort des soldats auxquels elles ont appartenu. Nous avons donné les premiers noms, voici la suite de cette liste, au sujet de laquelle on demande des renseignements. Tous les soldats appartenaient aux Carabiniers:

Hauters I. D., 48090, Haumont, France; Slubbe, 47837, Beernem, Flandre Occidentale; Toussaint, 48121, Farcienne, Namur; Salua, 47550, Retinne, Liége; Lombaerts F., 48257, Dilbeek, Brabant; Bos, 47990, Brochem, Anvers; Bittereyst H., 48173, Leer, Hainaut; Van Balenberghe G. H., 50404, de Mariakerke, Flandre Occidentale; Nivarlet, 46528, Vilvorde, Brabant; Ronge L. A., 48170, Mont-S.-Aubert, Hainaut; Rivière, 47779, Mons, Hainaut; Schryiens F., 47946, Schrieck, Anvers; Foucart A. J., 48195, Neufvilles, Hainaut; Michaux J. E. F., 49552, Liége; Neese C., 48054, Lampernisse, Flandre Occident.; Minten A., 48505, Malines; Brotil-Flard L., 48647, Basècles, Hainaut; Verhooven A. F., 47569, Eeckeren, Anvers; Pepermans, 50936, Duffel, Anvers; Delbruyère L., 48399, Masnuy St-Jean, Hainaut; Desmedt, 48106, Pamel, Brabant; Struyf P. F., 48190, Boom, Anvers; Roose M. L. G., 47999, Pollinchove, Flandre Occidentale; Smetz, 48000, Mons, Liége; Mercier J. M., 52924, Ixelles, Brabant; François J.-B., C. F., 48076, Roux, Hainaut; Hermans, 47974, Ophoven, Limbourg; Bauduin C., 47886, Braine-le-Château, Brabant; Mees P. J., 48209, Louvain; Deforchaux J., 48294, Saint-Josse-ten-Noode; Diet Ch., 47835, Stalhille, Flandre Occidentale; Engelbert F., 47146, Anvers; Van Damme T. G., 47961, Zanivoorde, Flandre Occidentale; Smets, 54561.

LES ANTISEPTIQUES.

Les antiseptiques ont, pour le pansement des plaies, de multiples avantages, connus de tous. Ils ont aussi, d'après certains opinions, des inconvénients et l'un des principaux serait, au dire de MM. Lechaincbe et Vallée, de nuire à la vitalité des cellules de réparation. Aussi préconisent-ils, en se basant sur les expériences faites par le docteur Doyen depuis cinq ans, l'emploi d'un sérum polyvalent, obtenu en immunisant des chevaux contre les microbes aérobies ou anaérobies, les plus fréquents dans les infections. Ce sérum donnerait des résultats très préférables à ceux que fournit le sérum de cheval ordinaire. Il supprimerait rapidement les douleurs, la suppuration, la fièvre, les œdèmes, détergerait les plaies et hâterait la cicatrisation. C'est ce qui résulte des essais faits par les auteurs dans des plaies, des anthax, des arthrites suppurées, etc. Ils pensent qu'il y aurait aussi grand avantage à utiliser ce produit préventivement lors des opérations chirurgicales effectuées dans des conditions d'asepsie insuffisantes ou dans des circonstances où il faut redouter particulièrement les complications infectieuses.

Soldats belges soignés en Angleterre

Mrs BRENTON'S CONVALESCENT HOME, LOUGHTON:

Alaert Edw., 7e ligne. — Binst Pierre, 6e l. — Coutcher Edg., 13e l. — Dumont Fern., 13e l. — Deboots Sér., 27e l. — De Rocker L., 27e l. — De Poiter Th., 26e l. — Du Bois Luc., art. — Fraipont Jules, 14e l. — Hendrickx Is., 4e l. — Kuylaerts P., transp. — Leemans Jules, 9e l. — Peters Arth., 5e l. — Pacmen Jos., 26e l. — Roels Jacques, 26e l. — Robiance R., 6e l. — Swinnen Franç., 3e l. — Simons Fréd., 8e l. — Spitnels Jules, 27e l. — Van Malder Jean, 2e gren. — Vansleghem R., 2e grenadiers.

TEMPLENEWSAN HALL, Nr. LEEDS:

Carpentier Arth., 7e ligne. — Carsauw Ern., 6e l. — Clayes Edw., serg., 4e l. — Convreaur André, 2e l. — Delgoffe Léon, 13e l. — Dermon Louis, 2e car. — Dessart Ern., 2e l. — De Wildeman Jos., cap., 26e l. — D'Hooge Ch., 7e volont. — Dineur Fern., vol., 14e l. — Leloup André, 3e l. — Leonet Jules, 2e car. — Leroy Ch., 3e car. — Legeot Achille, 2e l. — Manise Nestor, 1er gren. — Mathy Emile, 7e l. — Messiume Fortuné, 2e l. — Montois Léon, cap., 6e l. — Niss Ant., 14e l. — Petit Germain, 23e l. — Piers Ghislain, 6e l. — Serneels Victor, 5e l. — Terlin René, cap., 6e l. — Triangel René, génie. — Troisfontaine Jean, 7e l. — Van Bostrueten Aug., cap., 21e l. — Van Dorpe Jules, 2e l. — Van Laer Louis, 6e l. — Vergote Léon, 6e l. — Weigert Jos., 7e ligne.

ASKHAM GRANGE, YORK:

Bouzin Hub., 11e bat. de camp. — Blyweert Cam., brig., 7e art. — Cleyman Alois, 25e ligne. — Collin Jos., 2e car. — Doceur Jules, 26e l. — Fiemans J.-B., 4e ch. à pied. — Gerad Antoine, 2e gren. — Jacob Daniel, 26 l. — Keller Edouard, 16e br. art. — Kools Louis, 20e bat. art. — Lechien Dés., cap., 24e l. — Schools Henri, 27e l. — Vallaeys Gaspard, 12e l. Ombelets Henri-A., car. — Renkin Gasp., 14e l. —

FAIRFITLD, ST. PETER'S BROADSTAIRS, KENT:

Buelens Edm., art. — Belgrange Maur., brigadier, 2e chasseurs à cheval. — Boyens Jos., 6e l., — Couturier Edm., Fgt., 26e lig. — De Roeck Ant., guides. — Debrents Em., cap., 2e lig. — Degrève Jules, 2e lig. — Dupriez Victor, 26e lig. — Delveaux Jos., 6e lig. — Holtô René, 2e chasseurs à pied. — La Fosse François, id. — Medard Firmin, 6e lig. — Migeotte Gaston, 7e a. — Michiels Joseph., 7e lig. — Matthys Charles, 27e lig. — Post Sébast., 1er chasseurs à pied. — Rockens Jean-G., 5e chass. à pied. — Stavelot Edm., 2e gren. — Vreweyx Jean-Bapt., pionn. — Willems Honoré, 2e chass. à pied.

Bibliographie

En vente: à la Librairie St-Augustin, 72, rue des Champs, Gand, chez DESCLÉE DE BRAUWER et Co, Société St-Augustin, Bruges, et dans toutes les librairies catholiques.

1. PREMIERE ENCYCLIQUE DE S. S. BENOIT XV, Pape, sur la guerre et sur la Vie intérieure de l'Eglise. — In-12 de 20 p. Traduction française, 0. 25 fr.

2. — PRIERE POUR LA PAIX, prescrite par décret de S. S. Benoit XV, avec beau portrait du Saint Père. — In-32, 2 p. Le cent: 1 fr. 50.

La même, en néerlandais.

LA REVUE GENERALE. — Paraît le 1er de chaque mois, par livraison de 160 pages in-8°. — Prix de l'abonnement: Pour la Belgique, 12 fr.; 1.50 le numéro. — GOEMAERE, Editeur, rue de la Limite, 21, Bruxelles.

Sommaire de la livraison du mois de Février. 1. Comte WOESTE: *Principes de notre temps: Léopold II; le comte de Paris.* — 2. V. BRANTS: *Ambroise Spinola, généralissime des armées de Flandre* (1569-1630). — 3. H. GAILLARD DE CHAMPRIS: *Pourquoi François Dolmer ne fut pas de l'Académie Française* (Nouvelle). — 4. Léon BOCQUET: *La poésie catholique: Francis Jammes.* — 5. E. VLIEBERG: *L'Armée du Salut.* — 6. Jules LECLERCQ: *Les Chinois à Java.* — 7. A. DE RIDDER: *Le siège d'Anvers en 1832. — Le mariage de Léopold II et Napoléon III.* — 8. Jean DE RICAULT D'HÉRICAULT: *La Vengeresse* (Roman) (Suite). — 9. Mary FLORAN: *Vies jumelles* (Roman). — 10. Eugène GILBERT: *Les livres.*

MARCHE FINANCIER

BOURSE DE NEW-YORK. — Séance du 25 février. — Le marché ouvre en tendance meilleure et les cours de la plupart des valeurs gagnent une fraction. Les rachats des baissiers aident d'ailleurs à cette amélioration.

Au cours de la séance, une partie du terrain gagné est reperdu, sans cependant que le marché devienne plus faible.

En clôture, la tendance était à nouveau ferme.

BOURSE DE LONDRES. — Séance du 26 février. — Le marché a été calme aujourd'hui. Les emprunts-or ont une tenue meilleure, de même que les fonds d'Etats étrangers.

Les actions du Canadian Pacific ont été demandées sur l'attente d'une répartition extraordinaire aux actionnaires par suite de la séparation de l'exploitation des chemins de fer et des entreprises immobilières de la compagnie.

Lourdeur des valeurs pétrolifères et fermeté des valeurs minières.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Séance du 26 février. — Marché très calme en emprunts d'Etats.

Stimulées par les cours plus fermes qu'envoie New-York, les valeurs américaines font montre de bonne tenue, quoique les transactions soient toujours restreintes.

Comme les jours précédents, les affaires sont extrêmement réduites en valeurs pétrolifères et caoutchoutières.

Les valeurs de tabac sont calmes, mais fermes.

On néglige les actions minières et les valeurs de navigation.

BOURSE DE PARIS. — Séance du 26 février. — Rente française 3 p. c., 69,60. — Russe 4 p. c. 1889, 79,55. — Serbe 4 p. c. 1895, 65,10. — Extérieure 4 p. c., 85. — Rio-Tinto, 1490.

ETAT-CIVIL DE GAND

Déclarations de décès des 27, 28 février et 1 mars.

Cathérine Pluymers, veuve Henri Siroobandts, 79 ans, dom. à Malines. — Thérèse Schippers, 61 ans, sans prof., dom. à Malines. — Adrienne Stuer, 1 an, rue du Saule, 113. — François Nis, 77 ans, sans prof., rue de la Maison de Force, 119. — Joseph Symaye, 65 ans, journalier, rue de la Pucelle, 14. — Ferdinand Van Holder, 41 ans, colporteur, av. du Rabot, 155. — Marie Sidders, veuve Désiré Rouckhaut, 76 ans, rue de la Belle-Vue, 40. — Marie Hubrecht, veuve Pierre Rassclaw, 69 ans, boul. de l'Industrie, 228. — Eulalie Bollaert, 63 ans, sans prof., boul. de Rooigem, 93. — Léonie Van Achte, ép. Polydore De Wilde, 44 ans, rue Guislain, 62. — Eléonore Vandepitte, ép. Georges De Preter, 44 ans, dom. à Mont-St-Amand. — Emile De Staercke, 78 ans, sans prof., rue Charles Quint, 59. — Charles Hellinck, 75 ans, sans prof., ch. de Tronchiennes, 314. — Jean Noël, 73 ans, peintre, rue de la Vigne, 18. — Richard Van der Stuys, 29 ans, journ., quai de la Lys, 56. — Toussaint Florin, 2 ans, Allée Verte, 15. — Julien Van Dael, 1 an, boul. du Gazomètre, 21. — René Hollebosch, 1 an, rue de Meulestede, 26. — Isidore De Raeve, 67 ans, sans prof., rue de la Barrière, 51. — Victoire Van de Papelière, Ve Louis Gernacy, 84 ans, rue du Pélican, 2. — Stéphanie Ternoes, Ve De Bast, Eugène, 85 ans, rue des Prêtres, 98.

1 enfant au-dessous de 1 an.

Déclarations des naissances des 27 et 28 février.

Wilhelmine Vincent, rue des Distillateurs, 40. — Denise Dick, Coupure, 34. — Marthe Houthooft, rue des Ruines, 50. Antoinette Delacenserie, boul. du Gazomètre, 199. — Marcel Mortier, rue de l'Eglise, 184. — Marie Elegeert, rue de l'Abricot, 73. — Philomène Suykerman, ch. de Swynaerde, 262.

Publications de mariages

du 28 février.

Désiré Vanlaer, ouv. de fabr., pass. de la Coupure, 63, et Irma Derudder, id., rue de l'Azalée, 18.

Jean De Meyer, journ., rue de l'Eglise, 284, et Virginie Van Hoorebeke, ouv. de fab., rue de la Tuile, 60.

Bruno Alexandre carrossier, rue de l'Overzet, 6, et Rachel Claeys, ouv. de fabr., id.

Albert Versluacte, remouleur, Champs Elysées, 20, et Marie Rasschaert, servante, id.

Gustave Demuynck, ferblantier, rue du Perroquet, 53, et Louise Muylaert, couturière, rue long Crevel, 31.

François Beyens, cordonnier, rue de la Caille, 33, et Julienne De Middeleer, sans prof., rue de l'Eglise, n. 411.

Jean De Mulemeester, ouv. de fabr., rue Pont de Malte, 147, et Léonie Bogaert, id., id.

François De Smedt, ajusteur, rue St-Liévin, 248, et Palmyre Van Steenbrugge, sans prof., rue du Pré aux Cygnes, 78.

Charles Verstricht, ouv. bronzeur, rue de la Chapelle, 12, et Caroline Haeck, couturière, rue du Strop, 47.

Raymond Depoortere, coupeur, St-Gilles, et Clémentine De Roeve, sans prof., Grammont.

Louis Broeken, ouv. boulanger, Ledeberg, et Marie Snoeck, sans prof., id.

Monsieur et Madame van MELDERT-DAEL;
Mesdemoiselles Andrée et Geneviève van MELDERT;
La famille van MELDERT;
La famille van EGEREN;
ont l'honneur de vous faire part du décès de

DAME

VIRGINIE van EGEREN

Veuve de Monsieur René van MELDERT

leur bien-aimée mère, belle-mère, grand'mère, belle-sœur, tante et grand'tante, née à Gand le 11 septembre 1827 et y décédée le 28 février 1915, munie des secours de la Religion.

Le service funèbre sera célébré en la cathédrale de St-Bavon le jeudi 4 mars, à 10 h. 30.

L'inhumation aura lieu, après le service, dans le caveau de famille au cimetière de Mont-St-Amand.

En raison des circonstances actuelles il ne sera pas envoyé de lettres de faire part. (9773)

Monsieur et Madame KEUKELEIRE-RITTER ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de leur fils,

JULIEN KEUKELEIRE

Lieutenant de réserve au 5e d'artillerie

né à Gand le 10 Mars 1886, décédé à Caen (France), le 16 février 1915.

L'enterrement a eu lieu.

Vu les circonstances actuelles, il n'a pas été envoyé de lettres de faire part.

18, Quai du Compromis. (9777)

Le Révérend Monsieur DE STAERCKE;
Monsieur Pierre DE STAERCKE;
Monsieur et Madame Auguste DE STAERCKE, leurs enfants, beaux-enfants et petits-enfants;
Monsieur Victor DE STAERCKE, ses enfants, beaux-enfants et petits-enfants;
Les enfants, beaux-enfants et petits-enfants de feu Monsieur et Madame Honoré DE STAERCKE;
Monsieur Auguste VAN TRIMPONT et ses enfants;
Monsieur Louis VAN TRIMPONT, ses enfants, beaux-enfants et petits-enfants;
La famille DE CLIPPELE;
La famille DE STAERCKE;
ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR

EMILE DE STAERCKE

Chevalier de l'Ordre de Léopold

veuf de Dame ROSALIE JOURET

leur père, frère, beau-frère, oncle, grand-oncle et cousin bien-aimé, né à Sottegem, le 14 octobre 1839, et décédé à Gand le 28 février, muni de tous les secours de Notre-Mère la Sainte Eglise.

Le service funèbre, auquel vous êtes prié d'assister, sera célébré en l'église cathédrale de St-Bavon, le Mercredi 3 Mars, à 10 1/2 heures du matin.

Vu les circonstances il ne sera pas envoyé de lettre de faire part.

Gand, le 1 mars 1915.
59, rue Charles-Quint. (9770)



LE DENTOGÈNE
GUERIT RADICALEMENT ET INSTANTANEMENT TOUS LES PLUS VIOLENTS
MAUX DE DENTS
Le flacon 1 fr. 25, toutes pharmacies.

Feuilleton du BIEN PUBLIC du 3 Mars 1915 (8)

L'ÉTÉ DE GUILLEMETTE

PAR

HENRI ARDEL

—×—

— Guillemette, vous parlez comme l'Expérience elle-même! Mais si Mlle de Mussy que je trouve, moi, remplie de mérite, vous paraît à ce point déplaisante, pourquoi voulez-vous qu'elle m'ait induit en la tentation d'en faire un jour ma femme?...

— Oh! mon oncle, parce que vous aimez les jeunes filles savantes, correctes, utiles à leurs semblables, etc., etc.!... Des jeunes filles de tout repos, enfin!

Sans savoir pourquoi, René a envie de regimber devant ce jugement.

— Mais où prenez-vous tout ce que vous racontez ici? jeune fille.

— Mais dans vos conversations avec maman!... Aussi, l'autre soir, quand vous énumériez..., — comme la Raison elle-même! — les qualités qui vous paraissent nécessaires à une femme, je pensais que j'aurais vraiment, sans chercher loin, à vous offrir la fiancée de vos goûts!

— Ah! vraiment? fait René interrogateur. Depuis une semaine qu'il vit près de sa nièce, il a pu constater qu'elle avait une pensée fourmillante d'imprévus et qu'il pouvait s'attendre, de sa part, aux confidences les plus diverses; car elle a des lubies de gamine et des réflexions de femme de cœur, amalgamées à des audaces d'opinion, de pensée, de goûts, qui le désorientent, le choquent, l'irritent même, mais l'intéressent et l'amusent. Ah! ce n'est pas, il doit le reconnaître, une personne banale que sa jeune nièce!

— Donc, vous avez une fiancée à me présenter?

— Oui!... Puisque vous êtes un monsieur très sérieux, puisque vous vous mariez sans embellement, pour avoir une campagne agréable, bonne maîtresse de maison, instruite, vertueuse, vous devriez épouser «M'selle»!

René est si surpris qu'il s'arrête court, un peu choqué.

— Guillemette, vous poussez vraiment trop loin la plaisanterie!

— Mais, mon oncle, je ne plaisante pas du tout!

— Ah!... Et d'où vous est venue cette lumineuse idée?

— De la conviction que vous feriez ainsi, pour votre bonheur, une œuvre méritoire! Mademoiselle n'est pas riche. Elle se tourmente beaucoup parce qu'elle a sa mère à soutenir et elle se fatigue tant! Alors, mon oncle, comme vous êtes bon, que vous n'avez pas l'air de tenir à l'argent, que vous aimez les femmes sérieuses, je trouve qu'elle pourrait bien réaliser votre idéal...

— Je ne le crois pas, Guillemette, dit René si posément que Guillemette est un peu saisie.

Tout en trottant, car l'heure du dîner les presse maintenant, elle lève vers lui sa jolie tête et le regarde, envahie par une vague inquiétude. Est-il fâché?...

— Mon oncle, vous trouvez, dites, que je me mêle de ce qui ne me regarde pas? C'est que je plains tellement la pauvre «M'selle» depuis que j'ai entrevu ce qu'est la vie pour elle... Chaque fois que j'y pense, j'ai honte de moi!

René ne comprend pas bien:

— Puis-je, sans indiscrétion, Guillemette, vous demander pourquoi vous êtes si sévère à votre égard?

— Oh! vous le pouvez, il n'y a pas de mystère!... C'est parce que je constate alors à quel point je suis toujours occupée de vivre le plus agréablement possible, quand il y a tant de femmes, même de jeunes filles! qui peinent — non par goût, certes!... Oh! mon oncle, vous ne trouvez pas qu'il y a des moments où cela devient une vraie souffrance, quand on jouit de tout, de penser à toutes les misères auxquelles on ne peut rien?...

Ici, l'oncle René pardonne à Guillemette son idée saugrenue, de lui offrir Mademoiselle comme fiancée.

VI

Il est arrivé aux «Passiflores» une première série d'invités, conviés par la politesse, la sympathie, par le sentiment familial et autres motifs variés.

Et d'abord, une respectable cousine de Mme Seyntis, la chanoinesse de Thorigny-Bergues, spirituelle, masculine d'allures et d'idées, la parole mordante. Puis un jeune ménage, très chic et très amoureux, les de Coriolis. Monsieur est un camarade de René Carrère, fraîchement marié; et quoique Mme Seyntis juge que le voisinage des jeunes époux n'a rien de bon pour une fille de l'âge de Guillemette, elle a cependant invité les de Coriolis par sollicitude fraternelle, dans l'espoir que le spectacle de leur félicité conjugale mettrait René en goût.

Du côté masculin, deux célibataires, hôtes particuliers de Raymond Seyntis: un peintre américain, Hawford, dont l'exposition a été, à Paris, le succès artistique du printemps; et un séduisant vieux garçon, très admiratif des femmes dont il se fait volontiers le directeur laïque; ce qui lui fournit de précieux documents pour les Revues qu'il donne dans les Cercles. Enfin Nicole de Miolan est arrivée sous l'égide de ses père et mère.

Et tous ces hôtes, installés en des chambres confortables et souriantes, ouvertes sur l'horizon de la mer, les odorants parterres du jardin, ou les lointains verdoyants des coteaux, tous, en leurs domiciles nouveaux, se préparent pour le dîner dont le premier coup ne tardera pas à sonner.

Le seul habitant peut-être des «Passiflores» qui soit indifférent à cette perspective, c'est M. Seyntis, qui, dans son cabinet, achève de rédiger des ordres, des réponses aux lettres, billets, télégrammes, accumulés comme chaque jour, — même à Houlgate, — sur son bureau. Un pli barre son front. Il a cette physionomie absorbée et lasse des hommes brûlés par le souci fiévreux d'affaires lourdes de responsabilités; car des fortunes sont engagées dans les parties.

Il ne ressemble guère, en ce moment, au brillant Raymond Seyntis que connaît le monde.

Cependant sa femme, sereine dans un luxe qu'il lui paraît aussi naturel de posséder que l'air pour respirer, donne, attentive maîtresse de maison, ses derniers ordres au maître d'hôtel, pour la rédaction des menus et le placement des invités selon une impeccable hiérarchie.

Guillemette, pour sa part, s'applique de son mieux à sa toilette du soir. Pas un atome de poudre sur son visage, c'est sa coquetterie; les cheveux relevés avec de jolies ondulations molles, dues à la seule nature, et tordus en un nœud capricieux, qui dégage bien la nuque; sous l'étoffe légère du corsage, la taille libre, dressée comme le jet souple d'une jeune plante.

Certes, ce n'est pas tous les jours que Guillemette s'habille avec un entier détachement de l'effet à produire. Mais ce soir, en particulier, elle est stimulée par le désir très vif, peu noble, elle ne se le dissimule pas, de n'être pas éclipsée; ni par la jeune baronne de Coriolis, ni surtout par Nicole, la savoureuse Nicole, comme l'appelle son père. Chose bizarre, c'est, avant tout, aux yeux de l'oncle René qu'elle souhaite pouvoir soutenir la comparaison.

Il a beau nier, pour elle, qu'un homme très sérieux qu'elle considère un peu comme un dieu protecteur, perché sur un piédestal fait de sagesse et de raison... Tout de même, elle tient, en sa petite vanité féminine, à ce que près de Nicole, il ne la juge pas déplorable quant aux avantages périssables...

Sa pensée est fourmillante de points d'interrogation à son égard, et à celui de la jeune femme; car le roman de jadis intéresse prodigieusement sa jeune cervelle qui ignore, évasent, réfléchit...

— Peut-être, songe-t-elle, sceptique autant qu'un vieux moraliste, sa passion pour elle a été une simple crise!... Tous les hommes jeunes doivent passer par là, comme les petits enfants ont la rougeole! Il a l'air tellement guéri! Et il est si peu romanesque!... C'est triste qu'on puisse ainsi aimer et oublier...

C'est tout en inspectant l'ondulation de ses cheveux que Guillemette agite ce problème sentimental.

René Carrère est-il vraiment guéri comme le croit Guillemette, comme il le croit lui-même?

Ayant déjà revêtu sa tenue du soir, il est debout devant la porte-fenêtre de son balcon; et, avec des yeux qui ne voient rien des choses extérieures, il contemple obstinément un bouquet d'arbres dressé derrière la pelouse.

Il pense que, dans quelques instants, il va se retrou

Turfstrooisel voor Paarden en Vee

Vervangt beste Strooi

60 % Economie — **60 % Economie**

Zich te wenden

MAURICE VAN HOECKE

GENT, 28, Vlaanderenstraat, 28, GENT

Litière de Tourbe pour Ecuries

9590

Surpasse la Paille

HYGIÈNE - PROPRETÉ - ECONOMIE

RÉQUISITION. ACHAT BONS GUERRE. rue de la Bourse, 58, Bruxelles.

A LOUER, belle maison bourgeoise, situation exceptionnelle, à Wetteren, Avenue Jean Broeckaert, près la station. S'adresser à coté n. 6. (9775)

A LOUER plusieurs appartements garnis et non-garnis. Pour adresses et conditions s'adresser chez C. J. Sturm, Boulevard du Château, 52, Gand. (9776/1)

A LOUER dans nouveaux quartiers plusieurs maisons, loyers modérés. S'adresser chez C. J. Sturm, Boulevard du Château, 52, Gand. (9776/2)

A LOUER belle propriété se composant d'une spacieuse maison d'habitation et d'un bâtiment servant d'usine (système Reckhem) pouvant convenir pour toute industrie. S'adresser chez C. J. Sturm, Boulevard du Château, 52, Gand. (9776/3)

FAMILLE E. CR. DE LILLE, demande nouvelles de LUCIE C., réponse par même voie (9772)

A LOUER aux environs de Gand, jolie Villa avec grand jardin. Conditions très avantageuses. Ecrire bureau du journal. (9757)

ON DEMANDE à acheter ou louer MAISON AVEC JARDIN. Envoyer emplacement exact, superficie et prix. — Offres au bureau du journal. (9492)

JEAN VERBRUGGEN, FILS, chaussée de Termonde, 34-36, Gand, à 10 minutes de Station Sud, Tram 5. Spécialité Couvertures, Lavettes, Torchons. Demande j. homme hon., ayant travaillé maison Expéditions, Camionnages; bon références. (9724)

Comptoir général de Produits chimiques et industriels

AD. PATERNOTTE

Travaux de Peinture, Décors et Vitrage
Vitraux d'Art
Marché aux Oiseaux, 6-8, Rempart St-Jean, 20
GAND
Linoleum. Toiles cirées. Meubles « Thonet » et en Rotin (4271/2

SEL DE TABLE
(Disponible) (9760)
Maurice LACQUET
7, rue de la Source, 7
(près la rue du Gouvernement), Gand
MARGARINE

IMPORT EXPORT COMP.
TILBOURG, HOLLANDE (9773)
Agence générale pour tous genres d'alimentation

DENRÉES ALIMENTAIRES

Comptoir Général Néerlandais

171, rue du Jambon — Dock
Terminus tram 7
IMPORTATION — EXPORTATION

Cafés — Thés — Sardines — Bougies
Margarine — Biscuits — Chicorée
Cacao, Savon et toutes denrées alimentaires de 1er choix

Filiale de la B. A. K. de Rotterdam. Filiale de D. & M. Grootes, Gebr. Westzaan (9489)

PLOMBERIE
Léon VERMEULEN
— GAND, Fossé Ste-Elisabeth, 63 —
INSTALLATIONS DE CHAMBRES DE BAINS
W.-C. en tous systèmes
RÉPARATIONS DE TOITURES ET POMPES EN TOUS GENRES (3447)
Placement de Gaz et Eau de la Ville
PRIX MODÉRÉS — TRAVAUX SOIGNÉS
Téléphone 2630

GRANDE DROGUERIE -- EPICERIE CENTRALE
Entrepôt de toutes les Eaux minérales naturelles et gazeuses

Jos. COLLIN

30, RUE DIGUE DE BRABANT
Téléph. 892 *GAND* *Téléph. 892*

Grands assortiments de cafés crus et torréfiés; épices fines, poivres, noix de muscade; conserves de légumes et de poissons; bougies, savons noir et de Marseille, parfumeries fines, etc.

PRIX HORS DE TOUTE CONCURRENCE (9181)

GROS --- DEMI-GROS --- DÉTAIL --- REMISE A DOMICILE

DEFAITE certaine de notre ennemi commun, l'ennui, par l'achat d'un kilo de Timbres-Poste non triés de toutes les parties du monde (envir. 20,000 timbres) pour 5 francs. Conditions spéciales pour de plus fortes quantités. Les clients de l'intérieur du pays peuvent me passer leurs commandes par l'intermédiaire du serv. de camionn. Tout ordre est exécuté de suite, 10,000 kil. en mag., Bur. ouv. de 9 à 11 h., et de 2 à 6 h. « Villa Mia », rue de l'Argile, 40, Gentbrugge-Nord lez-Gand (Prol. de la rue du Meunier; et 4me rue à gauche du pont de Bruxelles). (9753)

Ceux qui ont subi des Dégâts de Guerre

peuvent s'adresser à la SOCIETE BELGE DES GEOMETRES EXPERTS, tous les vendredis, de midi à 1 heure (heure beffroi), à la salle de Ventes par Notaires, Rue des Boutiques, 1, Gand, RENSEIGNEMENTS GRATUITS. (9401)

ON ACHETE au plus haut prix toutes espèces de marchandises: Antiquités, bijoux, meubles, maisons, terrains, rentes viagères, etc., etc. On se rend à domicile. Discrétion parfaite. Ecrire bureau du journal, A. D., 21. (9500)

A PARTIR DU 2 MARS

Service par beurt d'Anvers à Gand

ET VICE-VERSA

Eureau à Gand: C. DE MEYER
11, quai au Blé
Bureau à Anvers: L. DE SMET
rue du Musée, 18 (9767)

H. w. den HARING
rue de la Station, 20, Gand

CARBURE de Calcium, 8/15
MARGARINE extra.
SAINDOUX, marque Morris et Cie.
BOUGIES de stéarine « Gouda Apollo ».
CACAO garanti pur.
THÉ des Colonies anglais, qualité sup.

DISPONIBLES à prix AVANTAGEUX

S'occupe d'achats de tous Produits d'Alimentation, etc, à commission.
MAISON FONDÉE 1895 (9761)

Ursmar LAURENT

Avenue du Grand Marais, 213, GAND, rue Rempart des Moines, 126, BRUXELLES.

Service de camionnage journalier
entre
Gand-Bruges-Bruxelles-Anvers-Liège
Louvain-Namur-Charleroy-Mons et environs de toutes ces villes (9520)

Prise et remise à domicile
Demandez mes tarifs

Maison fondée en 1876

CH. DE POTTER

7, place des Charreux, Gand.

Cafés crus et torréfiés. Denrées coloniales. Epiceries fines, savon brun, savon Sunlicht, Millet, Fécule, Figues et Fruits secs.

Torréfaction de cafés à façon. Prix avantageux

CARBURE DE CALCIUM

ASSORTIMENT COMPLET DES CALIBRES
7/15 15/25 25/50 50/80
en fûts de 106 kil. et en boîtes d'un kilogramme
PRIX TRES AVANTAGEUX, SURTOUT POUR REVENDEURS

DE SMET-VAN OVERBERGE

13, rue du Soleil, Alost
DÉPOT POUR GAND
Boulevard du Château, 28 (9672)

Grandes Consignations de
Cafés crus et Fromages

LÉON SECAERT

13-15-17, rue du Canal, 13-15-17
DOCK (tram n° 7) (9603)

CONFISERIES et CAFÉS torréfiés en gros

Les cafés crus se vendent aux conditions de Rotterdam donc avec TARE et ESCOMPTE

Ziegler & Cie

BRUXELLES *162, rue Dieudonné Lefèvre.* **GAND** *144, r. du Jambon*

Service journalier et régulier
DE
CAMIONNAGE de toutes MARCHANDISES
entre Gand, Alost, Bruxelles, Louvain, Liége, Verviers, Namur, Mons et Charleroi

Ce service se faisant par un nombreux personnel d'élite et par notre propre matériel, nous sommes en mesure de pouvoir faire des conditions très avantageuses et de garantir la promptitude des livraisons à destination.

La maison de Bruxelles, dispose près de la gare Tour et Taxis, de vastes magasins construits en béton armé, raccordés au chemin de fer, dont une partie est à louer à des conditions avantageuses.

Société anonyme

COTONNIÈRE DE GAND

à Gand

MM. les Actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le Jeudi 11 mars 1915, à 16 heures, au siége social, rue du Pont des Moines, 44, à Gand.

ORDRE DU JOUR:

1. Rapport des Administrateurs et Commissaires;
2. Approbation des Comptes et Bilan de 1914;
3. Décharge aux Administrateurs et Commissaire;
4. Nominations statutaires;

Pour faire partie de l'Assemblée, les Actionnaires doivent se conformer à l'article 29 des statuts.

(9715) Le Conseil d'Administration.

Etablissements A. ELOY & Ce

Soc. Anonyme, 145, rue Para, Cureghem-Anderlecht

Messieurs les Actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au Siège social, le 3 Avril 1915, à trois heures de relevée.

ORDRE DU JOUR:

1. Rapport du Conseil d'administration et du Commissaire;
2. Approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes.

Le dépôt des actions devra se faire au Siège social, conformément à l'article 26 des statuts.

Le Conseil d'administration.

ADOLF WOLF

Firma KAREL HERTZDAHL
Hoofdkantoor, SITTARD
HOLLAND

te GENT, Kantoor "Hotel Rubens"
St-Pietersnieuwstraat, 10
Magazijn, Fiévé traat, 35

GEREGELDE AANVOER
VAN
Margarine, Reuzel (Saindoux), Koffie Aardappelmeel
Zachte geele Zeep, Kaarsen
Condenseerde Melk, Peperkoek
enz., enz.

Carbid in verschillende maten (9617)

MAISON
DE SOMVILLE-GOBERT
rue du Hainaut, 21, Gand
TAPISSERIES ET AMEUBLEMENTS D'ART
Salle à manger chêne massif réclame Buffet Table allonges — 6 chaises 295 fr.
EXÉCUTION DE MEUBLES d'après dessin
Projets et devis sur demande
LA MAISON N'A PAS DE SUCCURSALE (8511)

Gand, imp. L. WILLEMS, rue aux Tripes, 3.